

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux 110 274

PRIX DES ABONNEMENTS :
Un an 6 mois 3 mois
SUISSE 15.— 8.— 4.50
Avec Bulletin officiel 19.— 10.— 5.50
ETRANGER: Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE
LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.12.36
et toutes les Agences
de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :
Valais et de Bex à Villeneuve 8 cts le mm.
Suisse 10
Etranger 14
Réclames : Canton 20
Suisse 25
Mortuaires 16

Où iront nos suffrages

Les plus forts médecins sont obligés d'attendre l'accouchement pour dire aux père et mère s'ils ont un garçon ou une fille.

Nous en sommes là avec les scrutins.

Mais nous pensions sincèrement que tous les partis politiques du canton collaboreraient à l'œuvre d'apaisement nécessaire dans l'intérêt supérieur du pays.

M. Dellberg porte la flamme incendiaire dans le scrutin gouvernemental, caressant déjà le rêve ou feignant de le caresser d'entrer comme une trombe au Conseil d'Etat.

L'accouchement le ramènera à une notion plus exacte des réalités.

Il spéculé sur le fait qu'à notre époque, par suite des contingences qui sont inhérentes à la mobilisation, il y a peu de gens satisfaits, et il est convaincu — douce naïveté — qu'une commune inquiétude va rapprocher de lui les esprits.

Tel est son état d'âme.

Aussi, après avoir déposé à la Chancellerie de l'Etat une liste, naturellement socialiste, où il se porte seul candidat, a-t-il ajouté aux bulletins de vote les noms de quatre candidats de la liste normale soit ceux de MM. Troillet, Pitteloud, Anthamatten et Fama, substituant le sien au nom de M. de Chastonay, notre très méritant et très social chef du Département des Finances.

C'est là une surface qui est noble, pas plus épaisse que le parapet d'un ponton.

Ordinairement, avec l'âge, on évite ce ridicule de se mettre, non plus seulement en parallèle, mais au-dessus d'un magistrat qui a fait ses preuves.

Depuis quatre ans, à chaque discussion de budget, M. Dellberg se lève deux, trois fois au Grand Conseil pour prendre à partie le programme financier du gouvernement.

Mais M. de Chastonay, reflet de ce dernier, a un programme propre. Il sait très bien ce qu'il veut et il le dit. Il est un champion de la doctrine chrétienne sociale sur les salaires minima, sur le soutien des familles nombreuses et sur les syndicats professionnels paritaires. Il sait résister à l'injustice avec un cœur juste.

C'est là une impression qui est partagée par tous les groupes du Grand Conseil, le groupe socialiste excepté qui, au vote général, fait régulièrement cavalier seul.

Sentant probablement que M. le conseiller d'Etat de Chastonay, concentrant les sentiments de ses collègues du gouvernement, est la main énergique pour soutenir la machine sociale que l'Extrême-Gauche voudrait voir craquer, se disjoindre et s'effondrer, M. Dellberg l'a choisi pour cible.

Il fera coup nul, et en disant cela, nous nous plaçons résolument en dehors de tout esprit de parti.

Le fait sur lequel il importe d'attirer l'attention, c'est que dans le couloir d'isolement de la salle de vote, l'électeur ne se trompe pas de bulletin et ne prenne pas pour un bulletin de l'entente nationale un bulletin socialiste où se trouve perfidement glissé le nom de M. Dellberg.

A quel mobile a obéi M. Dellberg en posant sa candidature au Conseil d'Etat ?

On a voulu nous dire que c'était à un mobile de vengeance étant donné la loi électorale qui prévoit un quorum de 15 % pour les élections législatives et qui interdit les candidatures multiples.

Nous avons peine à croire à tant de bassesse.

La vengeance est une très mauvaise conseillère.

M. Dellberg sait fort bien que la candidature multiple trompe l'électeur, qu'elle a un vague relent d'aventure césarienne ou dictatoriale, et que si l'on veut relustrer un peu le parlement d'un vernis qu'il a perdu, il importe de le composer de députés qui répondent à une portion notable de l'opinion publique dans chaque district.

Possédant la majorité dans un gouvernement et dans une Chambre législative, le Parti socialiste n'aurait pas agi autrement, et cela depuis fort longtemps.

Avec lui, nous en voyons bien d'autres.

En Russie, tout citoyen qui ne montre pas patte blanche vis-à-vis du Pouvoir n'a même pas le droit de se porter candidat.

C'est là qu'est l'esprit étroit, l'aigle et une sorte de démocratie à rebours.

Non, jamais de la vie, le Valais ne marchera à l'aventure.

Quoiqu'en pense M. Dellberg, il n'y a pas de confusion dans les rangs nationaux.

Le canton, qui a un immense besoin d'ordre pour faire face aux charges de l'après-guerre, n'oscille pas dans le choix des membres de son gouvernement.

Il a, devant lui, un Conseil d'Etat fortement organisé, qui a montré de grandes qualités, qui a un programme clair et précis et dont personne, non personne, ne se plaint sérieusement.

C'est à lui qu'iront ses suffrages spontanément et avec un enthousiasme entraînant. Nous en reparlerons.

Ch. Saint-Maurice.

Ce que demande l'initiative Reval

On nous écrit :

L'initiative Reval pose au peuple suisse une question très simple : voulons-nous transformer nos fruits en alcool ou voulons-nous les utiliser dans l'alimentation ?

A cette heure, la question ne fait pas de doute. Mais en 1930 déjà nous avons résolu le problème. Nous avons compris alors que la liberté de la distillation des fruits, sans contrôle, sans impôt, telle qu'elle existait par une lacune de la loi, était inconcevable dans un Etat socialement avancé. Nous avons compris que la liberté d'inonder le peuple suisse avec de l'eau-de-vie n'avait plus nom liberté, mais abus. Les tristes effets de la consommation exagérée d'eau-de-vie qui ravageait la classe des travailleurs nous incitèrent à réagir. En 1930, nous avons accepté notre régime actuel de l'alcool. Selon la législation de 1885, seuls l'alcool et l'eau-de-vie de pommes de terre étaient soumis aux prescriptions fédérales. Depuis 1932, la législation de l'alcool s'étend à l'eau-de-vie de fruits à pépins. En outre, un impôt a été établi sur les eaux-de-vie dites spécialités, ainsi la cerise, la prune, la gentiane, etc. La distillation domestique a été maintenue, bien que de nombreux citoyens l'eussent volontiers vu disparaître. On se proposait d'agir plus par des méthodes progressives que par des méthodes répressives. Cette conception était bonne.

Sur ces bases, c'est une grande œuvre qui s'est élaborée pas à pas. Elle a consisté à détourner les fruits de l'alambic, à les rendre à l'alimentation en encourageant de nouveaux modes d'utilisation, ainsi le jus de fruits concentré, le cidre doux, en réveillant les vieilles coutumes du séchage des fruits. Grâce à l'active direction de son nouveau chef, M. Kellerhals, la régie des alcools mena cette lourde tâche à bien. D'autre part, des stations cantonales d'arboriculture furent créées dans la plupart des cantons pour développer, rénover le verger suisse qui ne produisait pas assez de fruits de table. Une élite d'hommes d'action, tels les Lugon, les Clé-

Un grand discours du „Duce“ /es dix arguments en faveur de la victoire de l'Axe

La tension en Bulgarie - Le remaniement français

A l'occasion du rapport des faisceaux romains, M. Mussolini a prononcé un grand discours dans lequel il a dit être venu au rapport pour prendre la température fasciste et rompre un silence qui lui est cher pourtant, notamment en temps de guerre. Pour ce qui est de la température elle a dû donner satisfaction au « Duce ». En effet, quoique son discours fût annoncé au dernier moment, la population de Rome s'est précipitée sur les voies d'accès qui mènent de la place Cavour au théâtre Adriano, pendant que les groupements fascistes de tous les quartiers de Rome se mettaient en marche avec leurs drapeaux. En quelques minutes, les places du grand théâtre étaient occupées. Partout dans les maisons et devant les haut-parleurs, la foule s'est massée pour écouter le discours. M. von Mackensen, ambassadeur du Reich, est arrivé au théâtre Adriano peu avant M. Mussolini, où il fut vivement acclamé.

Le discours lui-même, souvent interrompu par des acclamations, fut accueilli par des clameurs d'enthousiasme. La péroraison fut suivie de l'hymne fasciste.

Et quand M. Mussolini rentra du théâtre Adriano au Palais de Venise, une manifestation enthousiaste se déroula sur la place du Palais. Le chef du gouvernement apparut par cinq fois au balcon, répondant par le salut romain aux acclamations dont il était l'objet.

Nous donnerons simplement ici les dix raisons de la victoire finale de l'Axe, exposées et développées par l'orateur. Elles sont l'essence de sa vibrante allocution :

« Premièrement, le commandement se trouve dans les fortes mains du Führer qui, de simple soldat, sut donner un essor révolutionnaire à son peuple.

Deuxièmement, les armements allemands sont infiniment supérieurs aux armements anglais.

Troisièmement, si l'on fait un tour d'horizon de la situation, en Europe orientale, on verra que celle-ci est presque tout entière hostile à l'Angleterre.

Quatrièmement, à la différence de la guerre de 1914-18, le bloc anglais n'a aucune valeur.

Cinquièmement, le moral des peuples de l'Axe est supérieur à celui des Anglais. L'Axe lutte pour la victoire, tandis que l'Angleterre lutte pour survivre. Il est stupide de parler d'une paix séparée. Il est impossible d'affaiblir le moral du peuple italien en dépit du bombardement des villes.

Sixièmement, l'Angleterre est seule. Elle invoque le secours urgent de l'Amérique, mais il faut que ce secours arrive de façon à dépasser la puissance allemande.

Septièmement, quand l'Angleterre sera battue, la guerre sera finie.

Huitièmement, l'Italie a un rôle de premier plan à jouer. Ses armements augmentent de jour en jour, grâce au sacrifice de ses travailleurs.

Neuvièmement, l'Italie est orgueilleuse d'avoir osé se mesurer avec la Grande Bretagne. Les peuples deviennent grands s'ils ont le courage d'oser.

Dixièmement, pour vaincre l'Axe, les armées anglaises devraient envahir le continent, ce à quoi aucun Anglais n'a jamais songé. L'intervention des Etats-Unis d'Amérique est basée sur l'illusion démocratique. Elle est basée, en outre, sur les mensonges d'une attaque de l'Axe contre l'Amérique. L'invasion de l'Amérique est une fantaisie ridicule. A travers vous, j'ai voulu parler au peuple italien tout entier, à celui qui travaille. Le peuple italien fasciste mérite la victoire et il l'aura, car il supporte avec une dignité exemplaire les sacrifices qui lui sont demandés. La victoire de l'Italie sera la paix avec la justice ».

Il n'est donc pas question de message du « Duce » à Pétain, par l'entremise du général Franco, ni de pression allemande pour une paix italo-grecque. L'Italie luttera jusqu'au bout avec le Reich, et celui-ci sait bien le prix de cette collaboration, puisqu'elle mobiliserait contre elle deux millions d'hommes que l'Empire britannique ne peut envoyer sur un autre Front...

LA TENSION BULGARE

Deux millions d'hommes peuvent, cependant, faire mieux que de se défendre. Il n'en semble pas moins que l'Allemagne considère tout ce qui se passe en Albanie et en Afrique comme d'importance secondaire et qu'elle ne se lancera dans des opérations terrestres dans les Balkans que si les circonstances l'y obligent. Son intérêt est certainement de réserver le plus possible de forces pour les opérations décisives contre l'objectif principal : la Grande-Bretagne, opération qu'elle ne paraît d'ailleurs pas vouloir déclencher avant le printemps.

En attendant, elle continue à mener avec la plus grande vigueur la guerre d'usure contre la flotte marchande britannique et les ports de la Grande-Bretagne.

Qu'en est-il, dès lors, des causes d'une situation très tendue en Bulgarie ?

Des mesures très sévères ont été prises dans le pays et l'inquiétude serait grande parmi la population qui ne s'en explique pas le but. Le gouvernement, toutefois, assure que, pas plus aujourd'hui que hier, l'armée allemande de Roumanie n'a l'intention de franchir les frontières de la Bulgarie. On affirme aussi ne rien savoir des ponts de bateaux dont, selon les bruits qui courent à Sofia, la construction aurait commencé sur le Danube.

Notons que la presse bulgare publie en bonne place les dépêches de source allemande déclarant que la situation de la Grèce est précaire. Presque tous les journaux soulignent maintenant que l'Allemagne ne considère plus la guerre italo-grecque comme un conflit isolé. Certains journaux continuent de publier les informations de débarquement de troupes britanniques à Salonique et le principal article du journal « Utro » est intitulé : « L'action allemande dans les Balkans précédera l'action britannique ».

Serions-nous à la veille des circonstances évoquées plus haut ?

Ainsi la péninsule balkanique va continuer à attirer l'attention. Les déclarations faites dans les milieux bien informés de Berlin ne peuvent que renforcer cette impression et si le Reich a, dans la lutte qu'il mène, une foule de problèmes à résoudre, son intention principale semble se diriger maintenant sur le sud-est de l'Europe où les diplomates allemands continuent à travailler à la réalisation de leurs plans...

LE REMANIEMENT

De source officieuse, on apprend que le regroupement ministériel est maintenant achevé à Vichy. Poursuivant sa politique d'une concentration des pouvoirs entre les mains de quel-

(La suite en deuxième page, 1re colonne)

ment, les Michelet, les Spreng dirigent ces stations. A la régie des alcools comme aussi aux divers postes de commande cantonaux, il s'est trouvé des forces jeunes qui ont appliqué des méthodes de travail modernes, dynamiques. C'est là qu'il faut chercher l'explication du succès rapide de cette œuvre. C'est grâce au travail incessant qui s'est fait ces dernières années que notre production fruitière peut s'adapter aujourd'hui sans difficulté à notre économie de guerre et jouer le grand rôle qu'on lui attribue. Hier encore, nous n'exportions que des fruits à cidre, aujourd'hui nous pouvons échanger des fruits de table contre des produits de première nécessité.

Supprimer tous les bénéfices de cette action,

anéantir des sommes d'efforts patients et méthodiques pour rétablir la triste liberté qui existait dans la distillation avant 1930, voilà ce que nous propose l'initiative Reval. Notre régime d'alcool a construit. L'initiative Reval détruit, saccage, régresse.

Voulons-nous distiller nos fruits comme par le passé, produire trop d'eau-de-vie et réveiller les dangers de l'abus de l'alcool ? Ou voulons-nous maintenir une juste limitation de la distillation et continuer d'utiliser nos fruits dans l'alimentation dont ils sont aujourd'hui une ressource non seulement bienvenue, mais nécessaire ? Le 9 mars le peuple suisse se prononcera sur cette grave question d'intérêt économique et national.

ques ministres seulement, le maréchal Pétain est arrivé à la formule d'un gouvernement de quatre ou cinq ministres dont chacun dirige des secrétariats d'Etat. Le secrétariat d'Etat des colonies sera rattaché aux Affaires étrangères et la jeunesse et la famille à l'intérieur. M. Carcopino, historien connu et recteur de l'Université de Paris, dirigera le secrétariat d'Etat à l'instruction publique. Il conservera son poste de recteur de l'Université de Paris, réalisant par ce fait un lien étroit entre Paris et Vichy. M. Portmann, secrétaire général à l'information, quitte son poste et ne sera pas remplacé, pour l'instant du moins, l'information étant rattachée à la vice-présidence du Conseil. C'est son secrétaire général, M. Moysset, qui s'occupera directement de l'information.

Le ministre des finances, M. Bouthillier, deviendra en quelque sorte le dictateur de l'économie française et disposera dans ce domaine de pouvoirs quasi-illimités. Son collègue, le ministre du travail, M. Belin, disposera également de pouvoirs considérables dans le domaine social.

Le départ de M. Jacques Chevalier, ministre de l'Instruction publique, cause la plus grande surprise. L'opinion voudrait connaître exactement les mobiles qui guident l'Allemagne dans ses revendications, car M. Jacques Chevalier était Français cent pour cent. Et, comme il n'était pas de ceux qui approuvaient l'élimination de M. Pierre Laval, on ne voit pas bien quels sont les reproches que les vainqueurs pourraient lui adresser.

En outre, dès son arrivée au pouvoir, il avait témoigné une grande activité dans l'œuvre d'assainissement national voulue par le maréchal Pétain. D'autre part, l'estime du chef de l'Etat à son endroit avait fait place à une véritable amitié.

Quoiqu'il en soit, l'ancien recteur de l'Académie de Grenoble a offert sa place avec la spontanéité qui caractérise les dirigeants du nouveau régime, persuadé qu'il est qu'une autre tâche tout aussi utile sera en harmonie avec ses moyens et son érudition.

Une fois de plus, on peut dire que la France est loin des hommes qui se cramponnaient à leurs portefeuilles avec la dernière énergie...

Nouvelles étrangères

Autour de la mort de M. Chiappe

On mande de Berlin aux journaux que, dans les milieux bien renseignés, on déclare que les circonstances de la mort de M. Chiappe, haut-commissaire en Syrie, sont maintenant définitivement éclaircies.

L'enquête a prouvé d'une façon irréfutable que le service secret britannique a provoqué la chute de l'avion à bord duquel M. Chiappe survolait la Méditerranée, le 27 novembre 1940. Des agents anglais à Beyrouth avaient réussi à se procurer le code utilisé par la société Air-France. Ils purent ainsi connaître l'itinéraire des avions d'Air-France et, par conséquent, la route que suivait M. Chiappe. C'est grâce à ces renseignements qui l'attendaient à pu être commis.

L'Angleterre, déclare-t-on dans les mêmes milieux, voulait empêcher à tout prix que M. Chiappe, connu pour son énergie, prît possession de ses fonctions de haut-commissaire en Syrie.

Ainsi sont réduites à néant toutes les tentatives faites par la propagande anglaise pour accuser l'Italie de la mort de M. Chiappe.

L'état de santé d'Alphonse XIII reste alarmant

Après la crise grave qui atteignit son maximum d'intensité samedi entre 22 heures et minuit, Alphonse XIII a pu passer une nuit relativement calme et dimanche matin, les médecins constataient une certaine amélioration, encore que l'état du malade soit très grave. L'ex-souverain conserva toute sa lucidité. Lorsqu'il s'aperçut que son état empirait, il demanda lui-même à recevoir les derniers Sacraments qui lui furent donnés par le Père Lopez, un Jésuite espagnol. Le prince héritier d'Italie s'est rendu vers minuit au Grand Hôtel où il a vu le malade qui pouvait encore parler. L'ex-roi a également reçu la visite de l'ambassadeur d'Espagne près le Vatican.

Le cardinal Maglione, secrétaire d'Etat du Vatican, s'est rendu dimanche soir au chevet d'Alphonse XIII, avec lequel il a eu un entretien d'une vingtaine de minutes. Alphonse XIII avait été installé dans un fauteuil et il s'est entretenu avec le cardinal dans une parfaite lucidité d'esprit. L'état du malade est toujours considéré comme très grave et même comme alarmant.

Triple meurtre à Paris

M. Daniel Lévy, 31 ans, qui vivait séparé de sa femme, ayant reçu un arrêté d'expulsion, s'est rendu au domicile de ses beaux-parents où s'était retirée son épouse. Là, il déchargea un revolver contre son beau-père, sa belle-mère, sa femme et un autre membre de la famille, puis se donna la mort. Seule, la belle-mère a survécu.

Nouvelles suisses

La responsabilité du médecin

(De notre correspondant auprès du Tribunal fédéral)

Lausanne, 10 février.

Celui qui par sa faute cause un dommage est tenu de le réparer. Esculape n'échappe pas à la règle. Mais le domaine de la responsabilité du médecin est particulièrement délicat et exige de la part du juge de la mesure et du doigté.

Le médecin appelé au chevet d'un malade procède tout d'abord à un examen attentif, sérieux du cas qui lui est soumis. Cet examen conforme aux règles de l'art aboutira au diagnostic. Certes, on ne peut demander au médecin que son diagnostic soit toujours absolument juste. Une erreur est toujours possible. Mais il faut pour que le médecin reste à l'abri de tout reproche que son erreur soit excusable. Elle le sera si, en appliquant consciencieusement les moyens d'investigation indiqués dans l'état actuel de la science, on ne pouvait arriver à un autre résultat que celui auquel est parvenu le médecin appelé. Il n'est pas toujours aisé d'établir la quantité et la qualité de savoir que le malade est en droit d'attendre du médecin. Il faut pour résoudre cette question faire une différence entre le spécialiste et le docteur qui pratique la médecine générale. On peut attendre d'un spécialiste qu'il se tienne constamment au courant de toutes les innovations et inventions, de tous les progrès de la science, dans la branche qui constitue sa spécialité. Par contre, on sera moins sévère par exemple pour un médecin de campagne ; si on peut lui demander de ne pas en rester toute sa vie au lait sucré pendant ses études universitaires, on ne saurait cependant exiger de lui qu'il soit à l'affût des nouveautés : il suffira qu'il maintienne ses connaissances au niveau de la médecine telle qu'elle est enseignée, ce qui suppose naturellement qu'il se tienne au courant de la science enseignée.

Lorsque le médecin a posé le diagnostic, lorsqu'il sait à quoi s'en tenir, il ordonne le traitement. Le but du traitement est la guérison du malade et l'art du médecin consiste à atteindre ce but en employant tous les moyens indiqués et seulement ceux-ci. Le médecin doit ménager le malade, qui n'est pas un cobaye. Il doit faire appel à un spécialiste dès que cette mesure s'impose et qu'elle est possible.

Les procès en responsabilité dirigés contre des médecins occupent de temps à autre les tribunaux. Ils présentent pour ceux qui réclament au médecin des dommages-intérêts, certaines difficultés de preuve. Il n'est pas toujours facile d'établir une erreur, et la relation de cause à effet entre cette erreur et le dommage. Parfois un renversement de la preuve s'impose et alors c'est au médecin à se disculper. Dans l'un et dans l'autre cas, le juge se contentera d'une grande vraisemblance et tiendra compte du cours normal des choses.

Le Tribunal fédéral vient de trancher une affaire de responsabilité du médecin (première section civile, 27 janvier 1941).

Le 15 novembre 1935, le docteur X. était appelé au chevet d'une malade. Après l'avoir observée et avoir posé, d'accord d'ailleurs avec deux autres confrères, le diagnostic d'appendicite, le docteur X. procéda le 29 novembre à l'opération de l'appendicéctomie, c'est-à-dire qu'il enleva l'appendice. Après cette opération, la malade éprouva des douleurs qui s'aggravaient chaque jour.

Le docteur X. ne fit appel à un spécialiste que neuf semaines après. Un examen établit des choses graves : péritonite, abcès stercoral, perforation de l'intestin.

La malade estimant que sa santé, sa capacité de travail avaient été diminuées par le traitement du docteur X. et qu'une faute de celui-ci était à l'origine du dommage lui demanda par-devant le juge une indemnité de 50,000 francs.

Des experts furent consultés. Alors qu'au cantonal la demande de la malade fut rejetée, le Tribunal fédéral, sur la base des principes généraux de sa jurisprudence et des résultats de l'expertise, admit la responsabilité du médecin et renvoya l'affaire au tribunal cantonal, afin qu'il déterminât le chiffre du dommage subi.

Les experts constataient que le docteur X. avait commis une erreur de diagnostic. Le Tribunal fédéral a jugé que cette erreur était excusable. Les erreurs de diagnostic sont, en effet, fréquentes dans le domaine de l'appendicite. Les signes extérieurs, les symptômes peuvent plus facilement entraîner une erreur en matière d'appendicite que dans d'autres domaines. D'ailleurs, l'erreur du docteur X. avait été partagée par deux confrères.

Par contre, le docteur X. a commis une faute en opérant lui-même. D'après les experts il n'avait pas la préparation chirurgicale nécessaire et suffisante. Sa préparation était « loin du minimum que l'on exige depuis nombre d'années d'un spécialiste en clinique et d'un praticien qui se croit autorisé à faire de la chirurgie intestinale ».

L'indication opératoire et l'opération auraient exigé un spécialiste. Le docteur X. aurait dû faire appel à un spécialiste. Il l'aurait pu d'autant

plus qu'il pratique dans une ville suisse réputée pour ses médecins et ses spécialistes.

Restait à prouver que le docteur X. avait violé les règles de l'art pendant l'opération, qu'il avait effectivement mal opéré. Le Tribunal fédéral a admis que cette faute opératoire était probable, qu'il y avait une présomption de faute, qu'il appartenait par conséquent au médecin de prouver qu'il n'avait pas commis de faute. Les experts constataient le manque de préparation et l'autre part, des suites anormales, extrêmement rares, de l'opération. Il était dès lors naturel d'admettre que ces suites provenaient d'une faute opératoire du médecin mal préparé à la tâche qu'il s'était arrogée. X. ne put prouver le contraire.

Le Tribunal fédéral a admis que le docteur X. avait également commis une faute en n'appelant pas immédiatement un spécialiste au lendemain de l'opération alors que les suites graves et exceptionnelles de celle-ci commençaient à se manifester.

La faute opératoire du docteur X., la faute qu'il a commise en n'appelant pas après l'apparition des suites anormales de l'opération un spécialiste, sont la cause du dommage subi par la malade. Le tribunal cantonal établira les proportions de ce dommage. Ln.

Le Tribunal fédéral et les contrats collectifs

Le 20 février 1938, le Grand Conseil du canton de Fribourg a adopté une loi sur les contrats collectifs de travail, permettant de donner force obligatoire générale aux dispositions de cette loi, si la majorité des intéressés le décide. La loi publiée déjà en 1938 n'a été promulguée qu'en décembre 1940, pour être mise en vigueur le 1er janvier 1941.

La Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment et 12 autres associations ont attaqué la loi fribourgeoise par un recours de droit public. Ils faisaient valoir que, comme cela avait déjà été jugé par le Tribunal fédéral pour des lois analogues des cantons de Genève et de Neuchâtel, la loi fribourgeoise se heurtait à la « force dérogatoire » du droit fédéral en vertu de laquelle la réglementation des contrats collectifs par le Code fédéral des obligations l'emporte sur le droit cantonal et ne permet pas que lesdits contrats soient rendus obligatoires.

La Cour de droit public du Tribunal fédéral a donné raison aux recourants et a annulé la loi fribourgeoise.

Contre l'initiative Reval

La Fondation suisse pour la vieillesse publie un appel recommandant aux électeurs suisses de voter contre l'initiative Reval.

Le comité central du parti radical-démocratique soleurois a résolu à l'unanimité de recommander le rejet de l'initiative Reval.

Le comité cantonal zurichois du parti chrétien-social recommande aux électeurs de refuser l'initiative Reval et d'accepter la loi cantonale sur la compensation financière.

Le comité central du parti socialiste fribourgeois a décidé de recommander aux électeurs le rejet de l'initiative Reval.

La bourse ou la vie

Le propriétaire d'une villa à Schaffhouse a reçu une lettre le sommant de déposer près de sa maison une enveloppe contenant une certaine somme faute de quoi, lui ou sa fille seraient tués. La police a été avertie et a découvert un vieillard qui s'approchait pour prendre la lettre. Il a été arrêté.

Le procès Fonjallaz & Consorts devant la Cour pénale fédérale

Aujourd'hui lundi se sont ouverts devant la Cour pénale fédérale, siégeant à huis clos, les débats du procès intenté à :

1) Arthur Fonjallaz, né en 1875, domicilié à Lutry, actuellement détenu en prison préventive, à Lausanne ; 2) René Fonjallaz, fils d'Arthur, né en 1907, domicilié à Cully ; 3) Walter Steinweg, né en 1903, domicilié à Schleithelm (Schaffhouse), actuellement détenu en prison préventive à Lausanne ; 4) Hans Kronenbitter, né en 1909, maçon, domicilié à Zurzach (Argovie), actuellement détenu en prison préventive à Lausanne ; 5) Frieda Elliston, veuve, née en 1880, cordonnière, domiciliée à Triengen (Argovie) ; 6) Alice Rudolf, célibataire, née en 1921, domiciliée à Zurzach, ouvrière de fabrique ; 7) Karl-Albert Naegeli, né en 1912, domicilié à Reckingen (Argovie), manoeuvre, actuellement détenu en prison préventive, à Lausanne.

Ces prévenus sont inculpés d'espionnage essentiellement au détriment de puissances étrangères.

La Cour est composée de MM. Robert Guex, président (Vaud) ; Joseph Strebel (Argovie) ; Plinio Bolla (Tessin) ; Eugène Blocher (Bâle-Ville) ; Walter Naegeli (Zurich) ; M. Henri Deschenaux fonctionne comme greffier.

L'accusation est soutenue par M. Louis Gou-

det, juge à la Cour de justice civile de Genève, fonctionnant comme représentant permanent du Ministère public fédéral pour la Suisse romande.

Arthur Fonjallaz a comme défenseur d'office M. Roger Corbaz, avocat, à Lausanne ; René Fonjallaz est assisté de M. André Perrinquet, avocat à Lausanne ; Walter Steinweg de M. Gordon, avocat à Zurich ; Hans Kronenbitter, de M. Félix Paschoud, avocat à Lausanne ; Frieda Elliston, Alice Rudolf, Karl-Albert Naegeli ont comme défenseur d'office M. Paul-A. Vallotton, avocat, à Lausanne.

Plusieurs témoins sont assignés. On présume que les débats dureront toute la semaine.

Le feu au magasin

Dans la soirée de dimanche, le feu a éclaté dans un immeuble du boulevard Carl Vogt à Plainpalais, Genève.

Il avait pris naissance dans le sac de la courrette qui aboutit au-dessus du plafond des arrières des magasins de coiffure de Mme Vve J. Bazin et de la blanchisserie tenue par Mme Léa Cochet, et s'était rapidement propagée dans les boisées jusqu'au 5me étage, et dans tous les plafonds se raccordant à la courrette.

Une des vitrines du magasin de coiffure dut être enfoncée pour laisser le passage aux lances qui furent braquées sur le foyer, après que les plafonds des arrières eurent été démolis.

En outre, dans chaque appartement contigu à la courrette, les murs et les plafonds durent être démolis pour éviter une extension du sinistre et laisser passage à l'eau. Ce ne fut qu'après une heure d'efforts que les pompiers se rendirent maîtres du feu.

Les dégâts sont donc assez importants et ne peuvent être encore estimés d'une façon définitive. Les deux magasins ont naturellement le plus souffert. En outre, plusieurs locataires ne sont pas assurés.

Arrestation du secrétaire de Léon Nicole

Sur ordre du ministère public fédéral, la police genevoise a opéré une perquisition dans les locaux de la « Coopérative d'imprimerie », imprimerie des socialistes genevois nuance Nicole.

A cette occasion, elle a arrêté M. Graisier, rédacteur du « Travail » et secrétaire de Nicole.

Il s'agit, dans cette affaire, d'infraction à l'arrêté fédéral du 6 août 1940 relatif à l'interdiction d'activité communiste. Un matériel divers a été saisi lors de la perquisition, en particulier le livre d'Ostrowski édité par cette imprimerie, « Wie der Stahl Gehartet wird », reconnu comme ouvrage de propagande communiste.

Poignée de petits faits

* A Vichy, on apprend de source bien informée que M. Campinchi, ancien ministre de la marine, qui avait fait partie des derniers Cabinets Daladier et Paul Reynaud, est mort dimanche dans une clinique de Marseille.

* M. Mussolini a mis à disposition une somme de 15 millions de lires pour construire 360 appartements de 3 à 4 chambres, en faveur des habitants de Naples qui ont eu leur domicile détruit à la suite des bombardements britanniques.

* On fête ces jours-ci, au Chili, le 400me anniversaire de la fondation de la capitale : Santiago.

C'est en effet au mois de février 1541 que l'aventurier Pedro Valdivia établissait les plans de cette cité. Ces plans étaient si bien étudiés que Santiago passait, au début du siècle, même dans les Républiques voisines, pour être la ville la mieux construite de l'Amérique du Sud...

* L'autobus qui est tombé dimanche matin avec 18 personnes dans l'Yssel, près de Moondrecht, Hollande, est recouvert de 6 mètres d'eau. Il est sous la quille d'un navire. Quatre corps ont été ramenés à la surface, on pense que 4 autres personnes se sont noyées.

* Les enfants de la région parisienne vont bientôt recevoir des bonbons vitaminés. Les pastilles ont un saveur un peu acide non désagréable et laissent ensuite dans la bouche une saveur sucrée. Les vitamines A, vitamines de croissance, sont extraites de foie de poisson et notamment de thon.

* Les services secrets de la Sûreté à Washington ont été invités à prendre des photographies de tous les journalistes accrédités à assister aux conférences de presse qui ont lieu chaque semaine à la Maison-Blanche. Ces photographies seront accompagnées d'empreintes digitales.

Ces précautions ont été accueillies avec bonne grâce par les membres de la presse qui sont les premiers à se féliciter qu'elles soient prises.

* M. Magny, préfet de la Seine, a décidé que le Bois de Boulogne, à Paris, sera partiellement transformé en jardin potager en raison de la pénurie de denrées alimentaires qui sévit à Paris. On y plantera surtout des pommes de terres et des carottes.

LE PLAN WAHLEN

Collaboration de la ville et de la campagne

par René Lalive d'Epinay

Conférence radiophonique donnée le 9 février 1941

Pays industriel, vivant des échanges mondiaux, la Suisse a toutefois le privilège de posséder une classe paysanne qui, bien que numériquement faible — elle forme aujourd'hui le 20 % de la population seulement — parvenait, avant la guerre déjà, à couvrir en moyenne le 75 % de nos besoins en denrées alimentaires. Excédentaire dans certains secteurs, largement suffisante dans d'autres, la production du pays est cependant loin de suffire, notamment en ce qui concerne les céréales panifiables et fourragères, le sucre, les matières grasses, etc.

Depuis le milieu de 1940, nos importations sont pratiquement bloquées. Pouvons-nous combler les trous que cette situation crée dans notre bilan alimentaire, produire nous-mêmes ce que nous demandons autrefois à l'étranger. Le Dr Wahlen, chef de la section de la production agricole à l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation, s'est posé la question. Question angoissante, car de sa réponse dépendait le sort de notre pays. Il s'agissait de savoir si nous ne serions pas forcés, un jour, de vendre notre liberté contre du pain.

M. Wahlen a tranché la question par l'affirmative. Partant des quantités nécessaires pour nous assurer une alimentation rationnelle, il a dressé un plan d'autarcie alimentaire. Chacun en connaît les grandes lignes. Nous devons étendre nos emblavures et nos cultures sarclées et prendre sous la charrue 500,000 hectares contre 212,500 aujourd'hui. Augmentation de 172 %, la proportion des terres labourées par rapport à la surface cultivable passant de 22 % à 46 %. Parallèlement, réduire notre cheptel bovin et porcin.

L'enthousiasme avec lequel le peuple suisse, dans son ensemble, à la campagne comme en ville, a accueilli le plan, est significatif. Sans doute, une grande satisfaction matérielle, celle de voir s'éloigner le spectre de la famine, de savoir que nous pourrions tenir dans notre forteresse assiégée, celle de constater que les sacrifices consentis pour notre défense militaire ne risquent pas d'être rendus inopérants par l'isolement économique du pays.

Mais il y a plus, le peuple suisse est placé en face d'une grande tâche, en apparence surhumaine, concrète, positive, aussi remarquable par le côté spirituel que le côté matériel. Tous, nous avons reconnu que nous faisons partie d'une communauté, nous savons que chacun de nous en partagera le destin et tous, nous voulons participer à sa défense, là où les circonstances nous permettent d'agir. C'est une grande œuvre de collaboration, car si le plus grand poids de cette tâche retombera sur les épaules de nos paysans, les citoyens seront appelés, eux aussi, à jouer un rôle important dans notre bataille des champs.

Il leur faudra tout d'abord reconnaître loyalement, sans arrière-pensée, que l'agriculture constitue le roc, solide, immortel, sur lequel est fondée toute notre économie nationale.

Sans une classe paysanne saine et prospère, un pays n'est plus viable. N'avions-nous pas, en ville, oublié ces vérités premières. Rappelons-nous, aujourd'hui, que nous pouvons presque tous, en remontant une ou deux générations, retrouver des ascendances rurales, et que ce qui, dans tous les domaines, fait la force de la Suisse, ce sont ces qualités de travail, d'endurance, ce bon sens que nous ont donnés nos ancêtres de la campagne. Reconnais-

sons la valeur du travail paysan, non pas seulement aujourd'hui, sous la pression des circonstances, par peur de la faim, mais dans l'après-guerre et l'avenir. Reconnaissons que l'agriculture est la première force d'un pays, la source où se renouvelle de génération en génération, l'ensemble de la nation.

Une première conséquence pour les hommes des villes. Etre prêts à faire davantage de service militaire pour que nos paysans et tous ceux qui travaillent aux champs puissent, au moment des travaux, reprendre leurs tâches campagnardes. Le commandant de l'armée a déclaré que le sort de notre pays dépend d'une parfaite synthèse entre la défense militaire et la défense économique. Il a donné les ordres nécessaires. Au printemps, mobilisés dans leur ferme, tous nos ruraux quitteront l'uniforme du soldat pour endosser celui du laboureur. Leur place est derrière la charrue, car à quoi nous servirait une armée parfaite si elle n'était pas nourrie ? Cessons donc de dire que le régime des congés et des dispenses avantage les agriculteurs et acceptons sans récrimination l'obligation de combler dans l'armée les vides que leur départ aux champs aura causés.

Il faut aussi que les citoyens n'oublient pas que le prix des produits agricoles doit couvrir les frais de production et permettre une équitable rémunération de la famille paysanne et de ses aides. L'agriculture est encore handicapée par le fait qu'avant la guerre cette condition n'était pas remplie. L'extension des cultures, la bataille des champs obligent nos ruraux à faire un effort plus considérable qu'auparavant. La culture exige plus de main-d'œuvre, plus d'attelages, plus de soins et de travail que l'économie pastorale. La journée commencera plus tôt, elle se terminera plus tard. Efforts encore plus durs, dépenses accrues. La mise en culture d'un hectare de pommes de terre entraîne une avance de fonds d'au moins 1500 francs, qui ne rentreront que 6 à 8 mois plus tard. Enfin, cette transformation radicale de notre agriculture impose l'achat de machines, d'attelages et d'instruments aratoires, souvent même des constructions nouvelles. Pour faire face à leurs obligations, beaucoup d'agriculteurs, la majorité sans doute, devront recourir au crédit, peut-être s'endetter.

Une politique agraire à longue échéance est donc nécessaire. L'agriculture a le droit de demander des garanties pour l'avenir. Les citoyens n'ont pas celui de les lui refuser !

La ville fera donc un effort de compréhension, dans tous les domaines touchant à la vie agricole. Mais elle devra, directement aussi, participer à la bataille des champs.

D'abord, en facilitant par tous les moyens en son

pouvoir, la solution du problème de la main-d'œuvre. L'agriculture manque de bras. Avant la guerre déjà, elle aurait pu occuper 30,000 à 40,000 hommes de plus. La démobilisation des ruraux, pendant les périodes de travaux, ne suffira pas, surtout si nous devons en automne, faire un bond en avant vers la réalisation intégrale du plan Wahlen.

L'industrie voit diminuer rapidement ses stocks de matières premières. Elle se prêtera de bonne grâce à la récupération de la main-d'œuvre nécessaire pour les travaux des champs. D'ailleurs, c'est dans son propre intérêt. L'industrie doit faire durer ses stocks pour donner du travail aux cadres, aux ouvriers spécialisés et qualifiés. Après la guerre, nous ne parviendrons à reconquérir les marchés perdus que si nous maintenons, que si nous affirmons notre suprématie de qualité. Or si nos cadres, réduits au chômage pendant longtemps, perdent l'habileté manuelle, ces qualités de précision et de finesse transmises, de générations en générations, nous serons gravement handicapés. L'industrie s'efforcera donc de rendre à l'agriculture les ouvriers sans qualification spéciale et les manœuvres, notamment tous les transfuges de la terre que la précarité des conditions de vie à la campagne a conduits en ville, au cours des 20 dernières années. Ces ruraux, devenus citoyens, connaissent les travaux de la campagne et leur récupération sera relativement facile.

La ville fournira aussi des volontaires, collégiens et étudiants, hommes et femmes. Toutes les mesures sont prises pour utiliser à bon escient ces serviteurs bénévoles de notre bataille des champs. Il y aura notamment une tâche importante pour nos associations féminines, car jusqu'à maintenant, c'est sur nos admirables paysannes que tout le poids de la guerre s'est porté. Combien de fermes ont été menées uniquement par des femmes, qui seules, sans aide, ont fait à la fois leur travail de mère, de ménagère et tout le travail des hommes, souvent au prix de leur santé. Tâche comparable à celle qu'auraient dû accomplir en ville nos compagnes, si à côté de leur propre ménage, elles avaient dû encore, sans bonne ni domestique, tenir deux ou trois autres ménages.

Enfin, les citoyens devront prendre la pioche et la bêche. Sur les 50,000 ha de nouvelles cultures prescrites pour le printemps, les villes et la population non rurale devront cultiver 5000 ha. Pas un mètre carré de terrain ne doit rester inutilisé. Ce mot d'ordre est suivi partout, avec un entrain réjouissant. Il ne faut pas hésiter, dès maintenant, à transformer en potagers et en champs de pommes de terre, les parcs de nos villas, les jardins publics, nos plates-bandes à fleurs, j'irai même jusqu'à di-

re, à remplacer les pois de senteur de nos balcons par des tomates. Je voudrais, avant de terminer, dire un mot au sujet des terrains de sport. Beaucoup d'associations sportives protestent contre la mise en culture des terrains de football. Personnellement, je n'ai jamais trouvé très sympathique cette forme de sport qui consiste pour des milliers de personnes à s'entasser dans des tribunes autour d'un stade, pour contempler les performances de 22 athlètes, en criant « hop Suisse ! » Un ami qui ne manque pas d'humour préférerait voir 1000 personnes dans le stade et 22 spectateurs dans les tribunes. Ces protestations montrent que dans certains milieux, on n'a pas encore compris le sérieux de la situation. Aujourd'hui, il ne s'agit plus d'un match F. C. Servette contre F. C. Lausanne-Sports, mais d'un match F. C. peuple suisse contre F. C. faim. Le résultat ne s'enregistrera pas sous forme de goals, mais sous forme de pommes de terre.

Ma conclusion sera celle d'un optimiste. La Suisse traverse aujourd'hui une des plus belles périodes de son histoire, j'ose même dire une des plus heureuses. Pendant plus de cent ans, nous avons vécu dans une prospérité matérielle que chacun nous enviait, et quand nous acceptons de regarder la réalité en face, quand notre entendement n'est pas troublé par des chimères idéologiques, nous reconnaissons tous que, dans son ensemble, le peuple suisse a été et est encore privilégié. Chaque année, dans nos grandes fêtes patriotiques, et autour des feux du 1er août, saisis d'une émotion réelle, nous signons une traite en blanc, nous prenons, au son des fanfares et des chants patriotiques, l'engagement formel de donner notre vie, nos enfants, nos biens pour notre patrie. Aujourd'hui, le destin nous présente cette traite, il s'agit de savoir si nous saurons honorer notre signature, tenir nos engagements.

Berne, le 7 février 1941.

Bibliographie

LA PATRIE SUISSE

No du 22 février : Une collection de masques exotiques, reportage illustré. — Jeunes tireurs, grand reportage d'actualité, par Emile Gos. — La réponse du chevalier, nouvelle inédite par Perrette Chaponnière. — L'église de Szambék, reportage par M. Monnier. — Lectures, revue de la littérature romande. — Toutes les actualités suisses et étrangères. — Les pages de sport.

LA FEMME D'AUJOURD'HUI

No du 22 février : Des chats sont nés, grand reportage illustré, par Suzanne Dentand. — Mistral, le poète de Mireille, reportage. — Le collier de brillants, nouvelle inédite par W. Lichtenberg. — Votre culture physique, par le prof. H.-A. Brandt. — En pages de mode : Torsades tricotées ; En deux tissus ; Robes nouvelles ornées de motifs brodés ; Economisez vos coupons ; En visite ; En plein récurage ; Jeunes écoliers.

Caisse d'Epargne du Valais Sion

Société mutuelle

DÉPÔTS: EN COMPTES COURANTS
A VUE ET A TERME
A TERME A 3 ET 5 ANS
EN CAISSE D'EPARGNE sv. garantie légale
aux meilleurs taux Contrôle officiel permanent.

Nous publions ci-dessous le Règlement d'exécution de la « Caisse interprofessionnelle valaisanne d'allocations familiales », dont on a trouvé les statuts et le rapport de M. le député René Jacquod, dans le « Nouvelliste » du samedi 15 février.

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION

de la Caisse interprofessionnelle valaisanne d'allocations familiales

1. Les allocations

Article premier

Définition. — Les allocations familiales comprennent :

- des prestations trimestrielles servies pour les enfants ;
- des allocations trimestrielles servies pour les autres charges de famille prévues au règlement.

Art. 2

Personnes à charge. — Sont considérés comme personnes à charge, soit bénéficiaires :

- les enfants en dessous de 15 ans révolus, dont les frais d'entretien sont assumés par l'attributaire ;
- les enfants infirmes de plus de 15 ans révolus, incapables de travailler, en raison d'une infirmité quelconque et effectivement à la charge de l'attributaire ;
- les enfants adoptés ou recueillis de moins de 15 ans révolus, vivant sous le même toit que l'attributaire et à sa charge.

Art. 3

Cas spéciaux. — Le comité de direction examine tous les cas non prévus à l'article 2 et décide si les allocations doivent être versées ou non.

Art. 4

Montant des allocations. — Les montants des allocations trimestrielles distribués par la caisse sont fixés, au début de chaque année, par le comité de direction et suivant les disponibilités de la caisse.

Le comité établira un barème qui fixera l'allocation trimestrielle proportionnellement au nombre de journées faites dans le trimestre, par l'attributaire.

2. Droits et obligations des membres attributaires

Art. 5

Association professionnelle. — Les allocations ne sont versées qu'à la condition que l'attributaire fasse partie depuis un mois d'une association professionnelle.

Art. 6

Renseignements à fournir. — Chaque attributaire entrant chez un employeur affilié à la Caisse signe une formule où il indique quelles sont les charges qui lui incombent au sens de l'article 2 du règlement. Cette formule, dûment remplie et signée, est remise au directeur de la caisse.

Chaque attributaire avertit le directeur de la caisse sous peine de sanction, de tous les changements qui interviennent dans ses charges de famille.

Art. 7

Versement des allocations. — Les allocations ne sont dues que pour autant que l'employeur remplit ses obligations vis-à-vis de la caisse. Elles sont versées à la fin de chaque trimestre.

Les allocations sont versées à l'ouvrier attributaire par le directeur de la caisse. Si le salarié fait un mauvais usage de l'allocation, le directeur de la caisse peut la verser directement, soit aux tiers bénéficiaires, soit aux personnes qui ont effectivement la charge de ceux-ci. Il en sera de même si l'une de ces personnes en fait la demande et que celle-ci apparaisse motivée.

L'allocation peut éventuellement être supprimée sur décision du comité de direction.

Art. 8

Allocation incessible et insaisissable. — L'allocation mensuelle appartient, non au salarié qui la reçoit, mais à la tierce personne pour les besoins de laquelle elle est versée. Cette allocation est donc incessible et insaisissable.

Art. 9

Charges effectives. — Les allocations familiales ne sont versées aux attributaires que pour autant qu'ils supportent les charges correspondantes.

Art. 10

Changement d'employeur. — Si un ouvrier quitte un patron affilié à la caisse et s'engage chez un employeur non affilié, les allocations lui sont ver-

sées pour le trimestre en cours, conformément au barème (art. 4).

Art. 11

Décès et âge limite du bénéficiaire. — En cas de décès d'un bénéficiaire, l'allocation est due pour le trimestre au cours duquel le décès est survenu.

Lorsque l'âge limite du bénéficiaire est atteint, au cours d'un trimestre, l'allocation est versée pour le trimestre en cours.

Art. 12

Décès de l'attributaire. — En cas de décès de l'attributaire, les allocations continuent à être versées aux bénéficiaires pendant le trimestre en cours, conformément au barème.

Art. 13

Rentes et pensions. — Dans tous les cas où l'attributaire ou le bénéficiaire reçoivent d'un tiers une indemnité, une rente ou pension, le service des allocations peut être supprimé ou réduit par décision du comité de direction.

Art. 14

Justification des charges. — Sur demande du directeur de la caisse, les membres attributaires doivent fournir toutes les justifications utiles, notamment : leur livret de famille, des extraits d'actes d'état civil relatifs aux naissances ou aux décès, des certificats médicaux, etc.

Art. 15

Sanctions. — Au cas où il serait constaté qu'un attributaire a indûment perçu les allocations, par suite de fausse déclaration, en s'abstenant de faire connaître les modifications survenues à sa situation, le comité de direction statuera sur les sanctions à prendre, telles que suspension partielle ou totale, temporaire ou définitive des allocations.

Les mêmes sanctions peuvent être imposées à l'attributaire qui ne fournit pas, dans les délais fixés, les renseignements exigés par le directeur.

3. Obligations des membres employeurs

Art. 16

Liste des ouvriers. — A la fin de chaque mois, les employeurs adresseront au directeur de la caisse un relevé des salaires et une liste des ouvriers qui auront travaillé pour leur entreprise dans le courant du mois, avec indication des journées faites par chaque ouvrier. Le relevé des salaires doit

correspondre à celui fourni à la caisse de compensation.

Art. 17

Contributions. — Les patrons versent à la caisse, à la fin de chaque mois, une contribution de 5 % sur la totalité des salaires payés à leurs ouvriers durant le mois écoulé. Cette contribution devra être versée à la caisse dans les 10 jours qui suivent la fin du mois. Le versement sera accompagné du relevé des salaires totaux payés par l'entreprise durant la période de paie.

Art. 18

Justification des salaires payés. — Sur demande du directeur de la caisse, les membres employeurs devront fournir toutes les justifications utiles, notamment : la justification des salaires payés en produisant, par exemple, le bordereau de la Caisse nationale suisse en cas d'accident et les livres de paie.

Art. 19

Nouveaux adhérents. — Les nouveaux adhérents employeurs payeront leur contribution dès le début du mois de leur entrée dans la caisse.

Art. 20

Renseignements au directeur. — Les membres employeurs s'engagent à fournir au directeur de la caisse, dans les jours et délais déterminés, les renseignements nécessaires au fonctionnement de la caisse, sur des imprimés fournis par elle.

Art. 21

Sortie de la caisse. — En cas de sortie de la caisse, pour une cause quelconque, le patron s'oblige à en aviser son personnel. Le comité de direction pourra éventuellement le faire, à défaut du patron.

Art. 22

Règlement. — Toute modification au présent règlement est de la compétence du comité de direction.

Ce règlement a été approuvé par le comité de direction, le 2 février 1941.

Le secrétaire : A. Zufferey, entr. Le président : O. de Chastonay.

Les communiqués relatifs à des concerts, spectacles, bals, lotos, conférences, doivent être accompagnés d'une annonce.

CASINO DE MARTIGNY

Samedi 1er mars, Dimanche 2, lundi 3, en soirées, à 20 h. 15
 Dimanche, à 14 h. 30, grande matinée pour le public des environs
 Lundi, à 14 h. 30, matinée exclusivement réservée aux Collèges, Ecoles, Militaires

SUR SCENE

Un spectacle grandiose et inoubliable

placé sous le patronage d'honneur du **GENERAL H. GUISSAN**, du Conseil d'Etat du Valais, de M. le Président du Grand Conseil, de M. le Brigadier Schwarz, de MM. les Col. Chappuis, Giroud, Schmidt, Cdt de Rgt, de la Municipalité de Martigny

La Cité sur la Montagne

par **GONZAGUE DE REYNOLD**

interprété par le Régiment Inf. Mont. 7 de Fribourg et Les Compagnons de Romandie
 Orchestre militaire et chœurs sous la direction du Cap. A. Schluep. Préparation des chœurs : Cap.-Aumônier : P. Kaelin

60 choristes, 80 musiciens, 20 acteurs, 120 figurants

au profit du Don National

Prix des places (net) : 2.50, 3.—, 4.—, 5.—. Location : Librairie Gaillard. (Tél. 6.11.59, jusqu'à samedi soir)

TRAINS DE NUIT.

Dimanche, location au Casino, Tél. 6.11.54

Samedi 1er mars : a) Martigny-Sion, avec arrêt dans les stations habituelles (dép. 24 h.)
 Dimanche 2 mars, lundi 3 mars : b) Martigny, Sion, Sierre, Viège, Brigue (arrêt express de nuit, passage à Martigny 0 h. 45.)

Dimanche soir : Martigny-Orsières (retour un quart d'heure après la fin du spectacle (env. 24 heures)
 Dimanche soir : Tram Martigny-Vernayaz (aller 19 h. 45, départ 24 heures)

Régions de St-Maurice, Bex, Aigle, Monthey : profitez de la matinée de dimanche
 Tram pour Martigny-Bourg tous les soirs à la sortie (samedi, dimanche, lundi)

DECOUPEZ et CONSERVEZ cette annonce. Elle vous sera UTILE

LOCATION OUVERTE

Je suis acheteur d'un petit **mulet ou cheval** d'un certain âge, pour petit propriétaire. S'adresser au Nouvelliste sous F 3100.

On cherche **JEUNE HOMME** de 14-15 ans, pour aider à la campagne. Vie de famille. Offres avec prétentions à Georges Chatelan, Rennaz.

MÉTAUX MINÉRAIS
 Spécialistes exécutent études s. récupér. déchets métall. Travaux électrometall. minerais, métallurgie, analyses. Laboratoire métal., 29, rue Gares, Genève.

On cherche un **jeune homme** et une **JEUNE FILLE** pour aider aux travaux de la campagne. Bons gages. Adresse : William Herminjard, Ferme des Six poses, Rennaz, Villeneuve (Vaud).

On demandé pour de suite ou à convenir un bon **DOMESTIQUE DE CAMPAGNE** sachant bien fraire, ainsi qu'un **HOMME** pour soigner le jeune bétail et aller avec à la montagne. Adresse : F. Cretegnay, Ferme du Château, St-Saphorin s. Morges, Tél. 7.23.84.

On cherche **JEUNE HOMME** de 16 à 20 ans, pour aider à l'agriculture, de préférence sachant traire. Jean Simmen, agriculteur, Ipsach, près Bienne.

A vendre, cause accident, un **COMPLET CUIR** taille moyenne, Fr. 35.—. Justin Amiguel, Gryon s. Bex.

Fr. 12.000.—
 A vendre à Monthey, part de maison située en ville, comprenant 2 étages de 3 chambres et cuisines, cave et galetas. Eau, gaz, électricité. Convendrait aussi pour 2 familles désirant être logées à bon marché. Ecrire, jusqu'à fin février courant, à poste restante à Monthey, sous chiffre C. F. 7971.

Allemand ou italien garanti en deux mois **Diplôme commercial en 6 mois** (compris allemand et italien écrit et parlé). Prép. emplois fédéraux. Diplôme langues 3 mois. **ÉCOLES TAMÉ** NEUCHÂTEL 7 et Lucerne 17

A vendre **2 veaux mâles** pour l'élevage, âgés de 30 et 55 jours, issus de vaches primées au contrôle laitier. S'adresser à Lonfat Louis, à Finhaut.

A vendre environ 20-25 m³ **FUMIER** bien conditionné, prix où vendu. Prière faire offres à Fellay et Troillet, Orsières.

Institut FLORIANA

7 B. Av. Secrétan, LAUSANNE
COURS PESTALOZZI. — Formation d'institutrices privées pour classes enfantines et semi-enfantines. Stage pédagogique dans petites classes et maisons d'enfants.
COURS PROFESSIONNELS. — Préparation d'éducatrices pour les Oeuvres sociales de l'enfance. — Crèches, orphelinats, homes d'enfants, colonies de vacances, etc. Formation de gouvernantes d'enfants et d'aides-ménagères pour familles suisses et étrangères.

SAXON - Au Cercle

Mardi-Gras
Bal de l'Avenir
 Orchestre réputé « Mariano » affilié aux Hôtels lanta et Paix, Sion

COFFRES-FORTS D'OCCASION
 Plusieurs de diverses dimensions. Prix très avantageux. Liste à disposition.
 S'adr. FRANÇOIS TAUXE, Malley-Lausanne. Tél. 29.050
 Ouverture — Réparations — Transports

Tirs d'artillerie au Nord de Sion

- Des tirs d'artillerie seront exécutés :
 Mercredi le 26.2.41 de 0600-2000
 Jeudi le 27.2.41 de 0600-2000
 Vendredi le 28.2.41 de 0600-2000
 Lundi le 3.3.41 de 0200-2300
 Mardi le 4.3.41 de 0200-2300
 Mercredi le 5.3.41 de 0200-2300
 - Positions probables des batteries :
 a) Région de Signèze - Argnoud - Les Crêtes - Crête d'Étang Long - Surgod.
 b) Onnaz - Tarde Joux - Forclaz - Pierre Grosse - Praz Rond - Moulins.
 c) Mayens de la Tsour - Montfone - Pl. 1062 - Etang de Rocher - Pl. 1279.
 - Secteurs des buts :
 Vermezen - Pl. 1786 - La Dent - Eau de Maimbrez - Chamossaire - Scex Rouge - Les Bleches - Scex Noir - Charmettaz - Créfabesze - Pl. 2117 - Prâbé - Pl. 1776.
 - Remarques :
 a) la circulation est interdite sur l'emplacement des positions de Battr. ainsi que dans le secteur des buts aux jours et heures indiqués sous chiffre 1.
 b) les personnes trouvant des projectiles non éclatés doivent en aviser immédiatement le soussigné.
- IL EST DEFENDU DE TOUCHER A CES PROJECTILES DANGER DE MORT**
- c) Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner au No 2.15.37, à Sion.
- Le Cdt. de tir :
 Cap. E. M. G. Rünzi.

Grande vente de meubles

GRAND'RUE No 40, à Montreux
 (anciens locaux Innovation, face Jardin Anglais)
MERCREDI 26 FEVRIER 1941

DERNIER JOUR DE VENTE ON VENDRA DE GRE A GRE et à bas prix une quantité de joli mobilier, à savoir : SUPERBE SALON ANCIEN, bois de palissandre couvert soierie rose comprenant 1 canapé, 4 fauteuils, 4 chaises et une belle table. RICHE SALLE A MANGER MODERNE, grand buffet plat, vitrine argentier, table à rallonges (doubles rallonges), 6 chaises et 2 fauteuils. Joli buffet de salon acajou avec 1 console et 1 glace. BELLE TABLE 80-160 très sculptée, pieds tors et 1 banc, 6 chaises, 10 chaises rembourrées Henri II, buffet de service noyer, canapés, fauteuils. Un joli salon genre club avec un canapé et 2 fauteuils. Bureau-commode dessus vitrine Louis XVI, cerisier. Grand canapé et 1 fauteuil très confortable, bureaux de dame noyer et acajou. 1 canapé Louis XVI avec 2 fauteuils et 1 bureau de dame à cylindre, bois noir. GRAND BUREAU PLAT NOYER 80-100-160, 2 canapés Ls Philippe. 6 jolies chaises anciennes acajou. LITS BOIS complets. 1 LIT LAITON 2 pl. 1 grande coiffeuse à 3 glaces. 1 BEAU PIANO DROIT NOIR cadre fer, cordes croisées Rordorf. 1 piano d'étude brun. Radio gramo. 1 SALLE A MANGER SCULPTEE, BEAU PIANO «Crapaud» acajou, 1 m. 50, marque allemande. Chambre à coucher laquée gris, 2 lits complets, 2 tables de chevet, glace et chiffonnier. Quantité d'autres meubles. TOUT DOIT ÊTRE VENDU, les locaux devant être évacués rapidement.
 J. ALBINI.



pour le bon café

Vente aux enchères

Le mardi 4 mars 1941, dès 10 heures, près des écuries sous le Scex à Sion

un certain nombre de mulets seront vendus aux enchères.

Remise seulement contre paiement comptant. Les bêtes peuvent être examinées dès 9 heures.

Par ordre du Commandement de l'Armée : Colonel de Charrière.

MARDI GRAS A MARTIGNY

CORSO

Mardi Gras 25, mercredi 26, jeudi 27, en soirées. - Trois séances seulement

Un film policier

Règlement de compte

avec Melvyn Douglas

et un heure de fou rire avec JOE E. BROWN, le Fernandel américain

JOYEUSE ALERTE !

2 TRAINS DE NUIT MARDI-GRAS : Martigny-Sion et Tram Martigny-Vernayaz

ÉTOILE

Mardi-Gras, à 20 h. 30, mercredi, à 20 h. 30

La production suisse à l'honneur

Mob 1939

avec Pauline Carton, Jim Gérald, Jean Hort et réalisé avec le concours de l'Armée

29 FEUILLETON DU NOUVELLISTE

JEAN DE LA HACHE

CHEF DE BANDE ou Les vandales déchaînés

Il se rattrapa en se défendant énergiquement dans la grande tour du Nord, près du rocher...

Aux Condemines, dans l'entrain de la fête, on avait dépassé de longtemps l'heure de la rentrée. Quand les soldats virent les leurs d'incendies, quand ils entendirent les coups de cornes et les cris, ils furent rapidement dégrisés. La plupart coururent vers la grande tour pour occuper les postes abandonnés, mais nul ne put pénétrer dans l'enceinte militaire déjà au pouvoir des assaillants. Tous, mornes, sans armes, durent regagner leur lieu de fête. Ils fouillèrent dans les maisons environnantes afin d'y prendre tout ce qui pourrait leur servir à se défendre. Ils réveillèrent les gens du quartier et leur intimèrent de faire comme eux. Le nouveau sergent, Appi, flairant le danger, s'éclipa promptement et, avec les moins bra-

ves, il s'en fut se cacher au lieu de combattre. C'est le vieux sergent qui se vit obligé d'assumer le commandement...

Ainsi armés de fortune, soit soldats, soit habitants du quartier s'élançant à leur tour au secours des défenseurs. Mais arrivés près de la grande tour de défense ils sont vigoureusement repoussés par les barbares. Impuissants, ils assistent à la prise de la tour et perdent plus de vingt-cinq hommes...

Au même moment trente des vôtres se dirigent vers les Condemines par une petite ruelle. Mais évaluant tout l'avantage qu'il aurait sur eux, le vieux sergent se met à leur poursuite avec sa petite troupe. Ainsi tout retour était coupé à vos hommes. Le retraité « rengagé » les fait attaquer et comme son monde s'accroît continuellement votre équipe ne peut que défendre pas à pas le terrain qu'elle perd.

A l'instant le plus critique, d'autres gens de la ville frappent les vôtres dans le dos. Cernés et couverts de projectiles lancés du haut des maisons, ils tombent bientôt aux mains du vieux sergent : on les désarme puis, pieds et mains liés, ils sont jetés au Rhône...

Ici, le chef barbare, se contenant mal, inter-

« — Lucius, dit-il, tu as sans doute pris part aussi à ce massacre et blessé quelques-uns de mes soldats ?

— Oh ! cela, jamais ! J'ai bien trop peur de souffrir moi-même. Tout ce temps, je suis resté avec les femmes et les gosses pour les consoler. D'ailleurs, vos hommes m'ont pris sans arme, c'est tout dire...

— Tu le jures, Lucius ?

— Je le jure...

— Tu l'échappes belle ! Continue...

— Au cours d'une ronde en ville, le sergent avait remarqué Luka dans le quartier près du Monastère ; croyant qu'il y avait là un contingent appréciable d'hommes, il me dit : « — Va les trouver au galop et donne-leur l'ordre de me rejoindre immédiatement ! » Je recule et refuse. Mais à peine ai-je ainsi répondu, qu'il reprend : « — Que celui qui n'obéit pas instantanément soit mis à mort ! »...

Les soldats se précipitent pour me saisir, mais à leur premier pas je déguerpis. Heureusement la rue est déserte, et, hors d'haleine, j'arrive vers Luka...

« — Tiens ! Lucius ! fait celui-ci, c'est le diable qui t'envoie à moi ?

— Je ne viens pas à ton secours, mais dis aux

hommes qui sont avec toi de se rendre aux Condemines afin d'y préparer la résistance.

— Mais il n'y a personne avec moi. Les onze qui m'accompagnaient devenaient trop gênants. Ils étaient trop nombreux et avaient bien trop de langues, ce qui ne faisait pas mon affaire... Ils désiraient tous sortir de la ville et craignaient une surprise...

Etant seul connu du muletier, je me récriais : « — Allez tous dans la maison voisine. Je vais chercher des amis qui nous soutiendront. Ils seront avec nous tant que nous serons en danger... » Et je partis du côté de l'Economat où j'étais sûr de rencontrer Jean ou le muletier. Je trouve le premier qui me donne trois escouades. Elles me suivent et je leur raconte qu'elles vont détruire un nid de brigands, qu'il n'y avait qu'à les massacrer sans s'occuper de ce qu'ils pourraient invoquer pour leur défense. Au lieu donc où mes compagnons s'étaient réfugiés, les hommes à moi confiés par Jean cernèrent la maison et occirent tous ses occupants. Puis ils s'en furent vers les Condemines où ils ne doivent pas avoir eu beaucoup de chance...

— C'est affreux de faire égorger les siens comme cela !

(A suivre.)

★ Le maréchal Pétain a fait à la ville de Montpellier don d'une somme de 103,000 francs à répartir entre les œuvres d'assistance de la ville.

★ Le 22 février à 22 h. 30, un météore est tombé dans les environs de Fiume, Italie. Le météore a traversé le ciel en laissant derrière lui une longue traînée lumineuse, puis il est venu s'abattre sur une colline. Une foule de curieux s'est immédiatement mise à sa recherche, mais le météore n'a pas encore été découvert.

Dans la Région

Les entrées clandestines

Le Tribunal de Thonon vient de condamner, pour entrée clandestine en France et contrebande, les jeunes Maurice D., 19 ans, employé de restaurant à Lausanne, et Robert B., 20 ans, boulanger à Renens, chacun à un mois de prison et cent francs d'amende. Les inculpés avaient atterri avec un canot à Amphion et avaient fait le change en France. Ils affirment, toutefois, s'être trompés de rive à cause du brouillard, ce qui n'est pas invraisemblable. En tout cas, ils avaient plus d'avantage de faire le change en Suisse où, au cours libre, le billet français vaut moins de trois francs.

Nouvelles locales

Le Mandement de Carême de S. E. Mgr l'Evêque de Sion

La Lettre Pastorale de Son Excellence Mgr l'Evêque de Sion pour le Carême de l'année 1941 est particulièrement émouvante, opportune et riche d'enseignements et de directives. Monseigneur Bieler, rappelant qu'en juillet dernier la maladie l'amena au bord de la tombe, y expose, explique et développe — exemple et leçon — de quelle résignation il fut animé, ce qu'il faut entendre par ces mots : « s'en remettre » à la volonté de Dieu, pourquoi et comment nous devons nous y conformer.

C'est en tout ce que Dieu commande et défend que nous devons nous conformer à ses volontés. Les épreuves nous viennent soit de Lui, soit des hommes.

« A ceux qui se livrent à leurs passions comme des esclaves incapables de se souvenir de l'éternité, la miséricordieuse Providence adressera un appel énergique et terrible, peut-être sous la forme d'une mort subite dans l'entourage ou d'une infidélité qui, par la souffrance qu'elles causent, purifieront cette âme. Quant aux orgueilleux dont l'ambition démesurée brigue avidement les honneurs et les hautes fonctions, au détriment de toutes pratiques religieuses jugées superflues ou importunes, le divin Maître les frappe par un échec qui leur ouvrira les yeux sur l'instabilité des faveurs populaires et les obligera de songer à leur âme immortelle ».

Les épreuves qui nous viennent de la méchanceté des hommes sont, sans contredit, les plus pénibles et celles qui exigent de notre part un plus grand esprit de foi.

Individuelles ou collectives, comme la guerre, elles sont, dans les vues divines, un châtiement de nos péchés et de ceux des peuples. Un moyen de rédemption aussi où innocents et coupables trouveront finalement leur récompense ou leur punition. La conformité de notre volonté à celle de Dieu est la vraie mesure de notre sainteté.

On écouterait pieusement la lecture de ce Mandement, on le lira avec soin ; les motifs et les moyens de cette conformité, les abus qui en éloignent et les raisons d'y revenir, tout y est exposé avec une paternelle sollicitude qui ne dédaigne pas les applications concrètes, et qui forcera les filiales soumissionnaires, les retours sur soi-même et les retours dans la voie du salut...

Mazout et benzine

La Chancellerie d'Etat du canton du Valais communique :

Divers renseignements et interprétations ont été donnés par la presse cantonale et confédérée sur les enquêtes ouvertes au sujet des ventes de mazout et de la répartition des bons de benzine, en Valais.

Les ventes de mazout n'impliquent pas de responsabilités de fonctionnaires du canton. La répartition des bons de benzine met en cause le chef du service des véhicules à moteur.

Le Conseil d'Etat a pris contact avec les autorités fédérales compétentes afin d'être complètement informé sur le résultat des enquêtes en cours. Avant leur clôture, aucune décision ne peut être prise. Il convient donc de s'abstenir de tout jugement prématuré sur les responsabilités éventuelles et leurs conséquences. L'opinion sera exactement renseignée, au moment opportun, sur les faits et leurs circonstances et sur les mesures prises.

P. O.

Le Chancelier de l'Etat du Valais :
R. de Preux

L'activité de la Ligue antituberculeuse du district de St-Maurice en 1940

Durant sa première année d'existence, la Ligue antituberculeuse du district de St-Maurice a poursuivi un travail régulier, basé sur l'expérience de la Ligue cantonale vaudoise, et des Ligues valaisannes de districts.

L'infirmière-visiteuse a fait durant cette première année 824 visites chez les particuliers ; elle a pratiqué la réaction à la tuberculine dans les écoles du district : 862 enfants ont été soumis à cet examen ; elle s'est occupée de l'hospitalisation de 10 malades. 3 appartements ont été désinfectés par ses soins.

268 personnes ont été examinées gratuitement et ont bénéficié de la radioscopie. Le Dr Micchetti, médecin spécialiste à Leysin, a consacré 6 après-midi à la Ligue : il a ainsi fait bénéficier de sa science nos malades du dispensaire ainsi que les malades privés présentés par leur médecin traitant.

Un incendie à Bex

Dimanche après-midi, un violent incendie s'est déclaré aux environs de 15 h. 15 dans un hangar de 1000 m. appartenant à la compagnie Electro-chimique de Bex. Tout un matériel important y était entreposé, surtout des matières précieuses, cuivre, plomb, étain, ainsi que des engins d'appareillage. Les sapeurs-pompiers de Bex, dirigés par le major Cadosch, furent immédiatement alertés et sur les lieux. Mais le manque d'eau étant notoire, la lutte fut dure. Cependant, aux environs de 17 heures 30, les pompiers devinrent maîtres du sinistre. Le juge de paix de Bex a procédé aux constatations d'usage et conduit l'enquête officielle. On évalue les dégâts à une somme d'environ 50,000 francs.

Ajoutons encore que c'est un jeune enfant qui découvrit le sinistre et alerta la police et qu'on se perd en conjectures sur les causes de cet incendie qui a causé, on s'en doute, un grand émoi parmi la population. D'aucuns croient à un court-circuit.

Après un accident

Concernant l'accident survenu à Charrat, mercredi 19 courant, et signalé par le « Nouvelliste », M. Décaillet, garagiste en cette localité, tient à préciser que le petit Charles Lui-

sier a traversé la route imprudemment au moment de son passage ; « c'est par un fort coup de frein et de volant à droite, au risque de rentrer dans une barrière, que j'ai pu éviter le tamponnement qui se serait produit au milieu de ma voiture, contre le radiateur. L'enfant fut touché par l'aile gauche avant de ma voiture et venant de ma gauche en travers de la route, il fut projeté à terre ».

Les spectacles de Martigny

Mardi-Gras à l'Etoile et au Corso

Deux trains de nuit circuleront ce soir, à l'occasion de Mardi-Gras : 1) Martigny-Sion, et le tram Martigny-Vernayaz (départ 19 h. 45, retour 23 h. 15).

A L'ETOILE : le grand film suisse, l'œuvre réconfortante « MOB 1939 », avec Pauline CARTON, Jim GERALD, Jean HORT, Jean NELLO, et réalisé avec le concours de l'armée. Pour la première fois, nos « DIABLES BLANCS » dans la tempête des Alpes, les heures graves de la Mob, le départ des troupes, les tranchées, la frontière et des scènes gaies de la vie militaire.

Au programme : les actualités françaises. Mardi-Gras à 16 h. 30, séance gratuite pour les enfants.

Au CORSO : un film policier aux rebondissement multiples : « REGLEMENT DE COMPTE » avec Melvyn Douglas, et une heure de fou rire avec le Fernand américain Joë E. Brown, dans son dernier succès : « JOYEUSE ALERTE ».

Spectacle CHARPIN. — Avis au public

La location ouverte à la librairie Gaillard pour le spectacle CHARPIN (vendredi 28 février au Casino Etoile, Martigny), marche très fort.

Il est recommandé au public de Martigny et environs de ne pas attendre les derniers jours.

On s'attend à une énorme affluence, cela d'autant plus que la troupe de « La Cité sur la Montagne » qui sera déjà à Martigny à partir de jeudi, a manifesté le désir d'assister en partie à ce spectacle.

Il n'y aura donc pas de places pour tout le monde.

Ciné pour enfants à Mardi-Gras

L'Etoile invite tous les enfants à une séance gratuite qui aura lieu mardi-gras à 16 h. 30. Au programme : « MOB 1939 ».

Appel de la Croix-Rouge suisse en faveur de l'Armée

La Croix-Rouge suisse prie les personnes qui n'ont pas employé de leurs tickets de textiles de bien vouloir lui en faire cadeau en faveur de son organisation des trousseaux de réserve destinés à nos soldats en cas de guerre.

Ces tickets seront centralisés à Berne et servi-

Le „Nouveliste“ sportif

FOOTBALL

Le Championnat suisse

Dimanche devait marquer la reprise, sur une échelle encore restreinte il est vrai, des championnats de football. Par malheur, le temps exécrable dont nous sommes gratifiés a réduit à la portion congrue un programme qui promettait de belles empoignées.

Seuls se sont disputés, en Ligue nationale, les matches Lugano-Servette et St-Gall-Young Boys.

Au Campo Marzio, l'équipe tessinoise a battu la genevoise par 2 buts à 0. Résultat important pour les Tessinois toujours plus fermement assis à leur poste de commandement, tandis que Servette, sans avoir perdu toute chance, voit le contact coupé avec le groupe de tête. Cela peut être momentané.

Les redoutables Young Boys ont aussi trouvé, de leur côté, un terrain à peu près praticable et un adversaire qui a subi la loi du plus fort (5 à 1, en faveur des Bernois). Avec un match en moins, les Bernois demeurent l'équipe la plus dangereuse pour le « leader ».

La Coupe Suisse

En quart de finale de la Coupe Suisse, Grasshoppers a battu Concordia, Bâle, par 5 à 2. La belle équipe zurichoise paraît avoir tiré profit des deux derniers matches joués contre Locarno, cette vaillante formation qui a rendu les armes après des parties épiques. Encore porté par la chance le club zurichois se voyait offrir comme adversaire dimanche, un autre club de première ligue : Concordia de Bâle. L'affaire a été enlevée de manière satisfaisante pour le prestige des Grasshoppers et l'honneur de son adversaire. Le vainqueur aura à affronter Granges. Ce sera une autre paire de manches !

L'autre demi-finale opposera, on le sait, dimanche prochain, à Lausanne, à 15 heures, Servette et Young Boys. Aussi une partie pathétique !

HOCKEY SUR GLACE

Samedi, au tournoi international de Garmisch, la Suisse a dû s'incliner devant la Suède (2 à 0), ce qui fait qu'elle a dû rencontrer la Hongrie, dimanche matin, pour les troisième et quatrième places. Notre équipe l'a tout de même emporté par 4 à 2. La grande finale opposait l'après-midi l'Allemagne à la Suède. Celle-ci fut battue (2 à 1). Le classement final du tournoi est donc le suivant : 1) Allemagne ; 2) Suède ; 3) Suisse ; 4) Hongrie...

Garmisch ne nous a donc guère été plus favorable que Cortina d'Ampezzo. Partir favoris et se contenter d'une troisième place, ce n'est pas précisément brillant...

SKI

Le concours des Glettes

Malgré le temps affreux qui sévissait dimanche, ce concours eut tout de même lieu. Mais la participation s'en ressentit évidemment, nombre de skieurs ayant préféré rester à la maison. Les coureurs qui y prirent part firent preuve de beaucoup de cran. Pas d'accident à signaler. Tout le monde fut content de l'organisation du Ski-Club de St-Maurice et des beaux prix distribués. On

remarqua beaucoup Hans Zurbriggen, de Saas-Fee, un virtuose du ski, digne émule de son aîné O. Andenmatten. Louis Deléglise et Marcel Michellod, de Verbier, furent malchanceux, le premier au slalom, le second à la descente. On regretta, par ailleurs, l'absence du bon coureur aiguois Albert de Cocatrix, qu'un accident précédent empêcha de défendre ses chances, qui étaient grandes de par sa forme actuelle. Un grand merci va au Rd chanoine Farquet, pour son précieux appui, aux nombreux spectateurs accourus malgré la tempête, et à M. Tomasi, horloger à St-Maurice, dont le chronométrage fut impeccable...

Le challenge « Barman » (descente) est revenu à Louis Deléglise ; le challenge « Tomasi » (slalom), à Oscar Andenmatten ; le challenge « Stella » (combiné), à Oscar Andenmatten ; et le challenge « Ville de St-Maurice » (premier skieur de St-Maurice), à Georges Gally.

Voici, d'ailleurs, les résultats complets :

Descente

Juniors : 1. Gérard Udriot, Choex, 3 m. 35 ; 2. Hans Zurbriggen, Saas-Fee, 3,52 ; 3. Antoine Kern, St-Maurice, 3,55 ; 4. Pierre de Gottrau, Fribourg, 3,58 ; 5. Franky Claivaz, Salvan, 4,02 ; 6. Georges Gally, St-Maurice, 4,07 ; 7. Marc Morisod, Vérossaz, 4,10 ; 8. François Allet, Sierre, 4,12 ; 9. Antoine Udriot, Choex, 4,17 ; 10. Fernand Wœffray, Vérossaz, 4,20.

Seniors : 1. Louis Deléglise, Verbier, 2 m. 56 ; ex-aequo, Oscar Andenmatten, Saas-Fee ; 3. Arthur Gilbert, Val d'Illicz, 3,16 ; 4. Francis Délez, Salvan, 3,47 ; 5. Alfred Coutaz, Vérossaz, 3,53 ; 6. Jean Querioz, Monthey, 4,37 ; 7. Edouard Saillen, Vérossaz, 4,45 ; 8. René Barman, Daviaz, 5,55.

Vétérans : 1. Jules Gollut, St-Maurice, 5,19 ; 2. François Chablais, St-Maurice

Slalom

Juniors : 1. Hans Zurbriggen, Saas-Fee, 51,4 sec. ; 2. Franky Claivaz, Salvan, 52,6 ; 3. Pierre de Gottrau, Fribourg, 55,4 ; 4. Antoine Udriot, Choex, 1 m. 2,8 ; 5. Georges Gally, St-Maurice, 15,57 ; 6. Gérard Udriot, Choex, 1 m. 9,2 ; 7. Marc Morisod, Vérossaz, 1 m. 18,8 ; 8. Fernand Wœffray, Vérossaz, 1 m. 41,2.

Seniors : 1. Oscar Andenmatten, Saas-Fee, 44 sec. ; 2. Alfred Coutaz, Vérossaz, 52 sec. ; 3. Marcel Michellod, Verbier, 53,6 ; 4. Arthur Gilbert, Val d'Illicz, 58,4 ; 5. Louis Deléglise, Verbier, 58,4 ; 6. Francis Délez, Salvan, 1 m. 2,4 ; 7. Jean Querioz, Monthey, 1 m. 11,8 ; 8. Edouard Saillen, Vérossaz, 1 m. 21.

Vétérans : 1. François Chablais, St-Maurice, 55 sec. (1 manche).

Combiné, descente et slalom

Juniors : 1. Hans Zurbriggen, Saas-Fee, 4 points 44 ; 2. Franky Claivaz, Salvan, 7,72 ; 3. Pierre de Gottrau, Fribourg, 8,25 ; 4. Gérard Udriot, Choex, 10,02 ; 5. Georges Gally, St-Maurice, 15,57 ; 6. Antoine Udriot, Choex, 17,38 ; 7. Marc Morisod, Vérossaz, 24,58 ; 8. Fernand Wœffray, Vérossaz, 39,81.

Seniors : Oscar Andenmatten, Saas-Fee, 00,00 ; 2. Louis Deléglise, Verbier, 7,49 ; 3. Arthur Gilbert, Val d'Illicz, 15,06 ; 4. Alfred Coutaz, Vérossaz, 19,22 ; 5. Francis Délez, Salvan, 23,23 ; 6. Jean Querioz, Monthey, 41,59 ; 7. Edouard Saillen, Vérossaz, 48,86.

ront à acheter des tissus dont on fera confectionner les sous-vêtements de réserve.

Le soussigné prie donc les personnes de la région de Monthey qui peuvent disposer de leurs tickets de ne pas les laisser perdre et de bien vouloir les lui envoyer par la poste. Merci d'avance !

Par la même occasion, la Croix-Rouge rappelle la quête des sous-vêtements dans la certitude que, tout le monde, chez nous, comme ailleurs, comprendra son devoir de solidarité envers nos soldats qui sont aussi vos soldats.

Dr Th. MUSY, Monthey.

ISERABLES. — Le téléferique ? — Corr.

« On parle de nouveau du téléferique. Sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?... Si, j'ai vu dans le courant de novembre des ingénieurs travailler fiévreusement aux plans d'un nouveau et grand téléferique dont la station terminus sera là-haut, dans le coquet alpage d'Etابلon ».

Cette grande œuvre se réalisera avec le généreux appui de l'armée. Officieusement, on nous dit que les travaux commenceront en avril.

En attendant que l'herbe verdoie et... que notre téléferique démarre, nos édiles ne seraient-ils pas bien avisés en publiant quelques renseignements officiels sur ce grand projet, sur sa technique, son devis et son plan d'exploitation ?

Serait-il exact que ce téléferique ne servira qu'au transport de marchandises peu encombrantes, spécialement celles destinées aux commerces locaux et que pour la descente du bois, du fumier, le téléferique actuel devra être maintenu en exploitation ?

Nous réclamions un manteau, on nous donne aujourd'hui une armure ! Nous sera-t-elle trop lourde ? Dans quelques années, faudra-t-il que, comme David, nous la déposions au bord du torrent pour continuer la lutte pour la vie avec nos primitifs moyens de communication-actuels ?

Certains de nos conseillers font preuve du plus bel optimisme : « Faisons le téléferique, nous disent-ils, puis avec les bénéfices qu'il nous laissera nous ferons la route ».

Souhaitons que cette espérance ne soit pas déçue et que notre téléferique ne soit pas une nouvelle ligne de la Furka pour l'Etat.

Echos de la Fare.

MARTIGNY. — Concert de l'Harmonie. — Corr.

Le concert qu'une fois l'an l'Harmonie offre au public est toujours un petit événement que non seulement les amis, mais les musiciens en général attendent avec intérêt.

Samedi, la soirée débutait par une brillante exécution de la Marche de Tannhäuser, et, aussitôt, une ambiance heureuse fut créée, qui devait se maintenir jusqu'à la fin.

On connaît le beau, souffle lyrique et romantique des Préludes de Liszt. La transcription ne fait pas tort à ces pages et nos musiciens prouvent qu'ils n'avaient pas trop présumé de leurs forces en s'y attaquant. Leur exécution d'une franchise et d'une plénitude parfaites eut un très vif succès.

Le public prit grand plaisir aussi à l'Ouverture « Donna Diana », de Reznicek, vrai petit chef-d'œuvre de vivacité, de grâce, de finesse et qui fut rendu, avec une verve remarquable.

Le programme se complétait par le célèbre « Allegretto » de la 7me Symphonie de Beethoven, que nous aurions voulu un peu moins lent et enfin par « L'Invitation à la Valse », de Weber, où l'Harmonie sut se rendre légère à souhait.

Tout au long de la soirée, l'Harmonie eut le loisir de faire valoir sa discipline, sa souplesse, la qualité de ses bois et la sûreté de ses premiers pupitres. Signalons aussi la fine sonorité du haut-bois de M. Bocatay.

Il serait un peu ridicule d'écrire que M. Don a bien dirigé ce concert, tant cela va de soit quand on connaît l'artiste. Ce qu'il faut dire, c'est le relief, la vie, la noblesse aussi et la subtilité de ses interprétations. Le directeur de l'Harmonie a d'autres mérites encore. Grâce au rayonnement qui émane de sa personne, il est arrivé à inculquer à des musiciens-amateurs le souci de l'exécution et surtout celui de l'interprétation.

Ajoutons que ce concert a fait une très belle salle, vibrante et démonstrative comme on aime les voir.

C. M.

SION. — D'émouvantes obsèques. — Le

mineur polonais Jean Niedziela qui vient de mourir tragiquement à Sion a été enterré dimanche avec les honneurs militaires au milieu d'un grand concours de population.

Un détachement de soldats suisses avec un tambour ouvrait la marche et le cercueil apparut recouvert du drapeau polonais. Deux par deux, les enfants portaient de nombreuses couronnes. Une vingtaine de soldats polonais, visiblement émus, accompagnaient le corbillard et sur le parcours du cortège des officiers supérieurs rendirent les honneurs.

Cette cérémonie touchante fit une profonde impression.

GARE AUX SUITES DE LA GRIPPE. — La grippe vous laisse anémié, sans forces et sans appétit. Dans cet état de faiblesse, vous êtes sans défense contre les maladies et les contagions. Pour faire cesser cette dangereuse dépression, prenez avant les repas un verre à madère du délicieux vin fortifiant que vous ferez vous-même en versant dans un litre de vin de table le contenu d'un flacon de Quintonine. La Quintonine, tonique puissant, à effets durables, aura vite fait de vous remettre sur pieds. 1 fr. 95 le flacon. Toutes pharmacies.

Chutes graves

On nous écrit :
Mme M. Dayer, de Prolin, a fait une grave chute dans sa grange. Relevée dans un état grave, par suite de fortes commotions reçues, on était inquiet pour sa vie. Par bonheur son état s'améliore.

— Le sympathique vice-juge d'Hérémence a été victime d'un stupide accident. Comme il se rendait à son travail, il glissa sur la chaussée verglacée et fit une chute si malencontreuse qu'il se fractura le bras droit sous l'épaule.

Soigné par M. le Dr Dayer, de Vex, son état est aussi satisfaisant que possible.

EUSEIGNE. — Les lièvres font des dégâts. — (Corr.) — Les lièvres ont causé d'importants dommages aux jeunes arbres fruitiers dans la région d'Euseigne. Des centaines d'arbres ont été rongés et les dégâts peuvent être évalués à plus de mille francs.

MARTIGNY. — (Corr.) — Les délégués du parti conservateur du district de Martigny, se sont réunis un de ces derniers dimanches, et ont fait choix des candidats à la députation.

Nous donnons ci-après la composition de cette liste.

Un seul changement s'est produit dans la députation ; le siège du regretté M. Oscar Maye, géomètre à Leytron, qui avait été occupé avec zèle, dès son décès, pendant deux ans, par M. l'avocat Lucien Gillioz, d'Isérables, revient à nouveau à Leytron. Ce dernier s'est incliné, avec une bonne grâce et une discipline qui l'honorent, devant cette mutation.

Dans le district de Martigny, nous nous trouvons en présence de 4 listes : celles du parti conservateur, du parti libéral-radical, du mouvement de B. A. P., et du parti socialiste.

Celle du mouvement B. A. P. n'a aucune chance de succès ; M. le député Dellberg figure sur celle du parti socialiste.

Ce dernier mène une vive campagne pour conserver le siège dans le district de Martigny, que M. Dellberg avait choisi ensuite de candidatures multiples.

Le parti socialiste se répand en imprécations contre le parti conservateur, l'attaque dans des libelles, distribués gratuitement à tout venant, l'accuse d'obscureté, etc.

Et pourquoi, parce que le parti conservateur de Martigny ne veut plus chez lui de M. Dellberg, domicilié à Brigüe.

Si les conservateurs du district de Martigny ont décidé de marcher sous leur étendard (qu'ils s'y rangent donc en masse compacte et fidèle), c'est pour lutter contre Marx et ses disciples.

Ce n'est pas une question de M. Dellberg, ou tel ou tel de ses camarades, comme ce dernier l'imprime, mais c'est pour faire triompher une idée, un principe.

Il y a là une Discipline, une Doctrine, qui ne supporte ni compromis, ni compromission.

La lutte sera donc serrée le dimanche 2 mars et que chacun fasse son devoir.

Il y a même là un devoir patriotique à remplir, car tout citoyen se doit de soutenir les principes éprouvés que défend un parti national, tel que le parti conservateur.

Z. X. H.

Voici la composition de la liste No 2 dont nous parlons ci-dessus :

Liste No 2

ELECTIONS AU GRAND CONSEIL 1941
DISTRICT DE MARTIGNY
LISTE CONSERVATRICE

Députés :

Thomas Prosper, député, Saxon
Carron Henri, député, Fully
Mathey Antoine, député, Martigny-Combe
Chappaz Henri, député, Martigny-Ville
Produit Luc, notaire, Leytron

Députés-suppléants :

Bender Jules, député-suppléant, Fully
Vouilloz Alfred, avocat, Martigny-Bourg
Lonfat Louis, instituteur, Charrat
Michaud Louis-Raphaël, buraliste, Bovernier
Bossotti Raoul, député-suppléant, La Bâtiaz.

ST-GINGOLPH. — Une septuagénaire de St-Gingolph a été surprise par la Douane alors qu'elle entrait en contrebande deux billets de cinq mille francs français. Le Tribunal de Thonon vient de la condamner à un mois de prison avec sursis, 100 fr. d'amende pénale (1100 fr.), plus une amende fiscale de 15,000 francs à la Douane.

Et les deux billets ont été confisqués.

ST-MAURICE. — C. A. S. — Dans son assemblée générale de samedi, la section de St-Maurice du C. A. S. a porté à la présidence, pour succéder au dévoué M. Ruckstuhl, M. Paul Rappaz, typographe à l'Imprimerie Rhodanique, un jeune qui ne manquera pas d'entretenir la belle vitalité d'un groupement qui lui est cher. Nos vives félicitations à ce fervent de la montagne que seconderont en toute amitié M. le Dr R. Hoffmann, vice-président, M. Auguste Amacker, secrétaire, M. Georges Levet, caissier, et M. M. Diday, chef de courses, — à qui, tous, vont aussi nos compliments.

Ajoutons qu'après la séance, on fit honneur à une succulente choucroute garnie gracieusement offerte par l'aimable tenancier du Buffet de la Gare...

EN MARGE DE LA GUERRE

Les commentaires au discours de M. Mussolini

Une offensive allemande vers le Moyen-Orient ?

BERLIN, 24 janvier. — La presse allemande attribue une importance d'autant plus grande au discours du Duce que le chef du gouvernement fasciste prend rarement la parole. Les journaux soulignent particulièrement l'accent convaincu et la foi de M. Mussolini en la victoire de l'Axe. Ils apprécient l'esprit réaliste dont sont empreintes ses déclarations et le fait qu'il a reconnu ouvertement les revers éprouvés par l'Italie.

Dans les milieux politiques allemands, on estime que le ton adopté par le Duce pour déclarer que la Grande-Bretagne ne pouvait pas gagner cette guerre a éliminé bien des légendes qui subsistaient encore au sujet de l'attitude italienne. Le chef du fascisme a insisté sur la collaboration politique et militaire des Puissances de l'Axe, collaboration qui a abouti à une unité parfaite dans les affaires intérieures et extérieures des deux pays. On relève en outre la définition de M. Mussolini sur l'aspect de ce conflit qui oppose deux manières d'envisager le monde. Il n'existe, dit-on encore à Berlin, aucun dissentiment entre les deux peuples qui combattent côte à côte sur un front commun contre l'Angleterre. D'ailleurs, le Duce n'a pas caché que l'Italie a porté pendant ces dernières semaines tout le poids de la guerre. Enfin, lorsqu'il a parlé des Etats-Unis, M. Mussolini a montré quelles étaient les conceptions de certains milieux américains et s'est efforcé de ramener l'Amérique à des vues plus réalistes, ce que l'on ne peut qu'approuver entièrement à Berlin.

WASHINGTON, 24 février. — Les fonctionnaires du département d'Etat se refusent à faire toute déclaration au sujet du dernier discours de M. Mussolini. Les milieux compétents de la capitale américaine retiennent toutefois que ce discours n'avait pas d'autre but que de tranquilliser le peuple italien et de renforcer son moral. La manière dont M. Mussolini a reconnu l'importance des pertes subies en Afrique a soulevé une certaine surprise.

Adjonctions

ROME, 24 février. (Ag.) — L'Agence Stefani ajoute le passage suivant au texte du discours de M. Mussolini, publié dimanche : « Tandis que durant la guerre mondiale l'Allemagne était isolée en Europe et dans le monde, aujourd'hui l'Axe contrôle le continent et est allié au Japon. Le monde scandinave (Finlande, Suède, Norvège et Danemark) est directement ou indirectement dans la sphère de l'action allemande. Le monde danubien et balkanique ne peut pas ignorer et n'ignore pas l'Axe. La Hongrie et la Roumanie ont adhéré au pacte tripartite. La France est occupée, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg sont comme le monde scandinave et danubien dans la sphère d'action de l'Allemagne. En Méditerranée, l'Italie est alliée à l'Espagne amie. Il reste la Russie, mais ses intérêts fondamentaux lui dictent de suivre même à l'avenir une politique de bon voisinage avec l'Allemagne. L'Europe donc, à l'exception du Portugal, de la Suisse et pendant quelque temps encore la Grèce, est toute en dehors de la Grande-Bretagne et contre la Grande-Bretagne ».

L'armistice prolongé

TOKIO, 24 février. — L'accord d'armistice entre la Thaïlande et l'Indochine a été prolongé de 10 jours.

TOKIO, 24 février. — La prolongation de la convention d'armistice pour dix jours a été communiquée par une note officielle commune disant notamment : « Vu que le délai pour la cessation des hostilités entre l'Indochine française et la Thaïlande a été fixé de façon trop courte, que quelques points restent encore à régler, les représentants japonais ont proposé de le fixer jusqu'au sept mars à midi. Cette suggestion a été acceptée. »

Une île isolée par les glaces

STOCKHOLM, 24 février. (Ag.) — L'île de Gotland, dans la Baltique, se trouve complètement coupée depuis mercredi de la terre ferme par les glaces. Pendant tout l'hiver déjà, la liaison avec le reste de la Suède ne put s'effectuer qu'irrégulièrement. Si une amélioration dans les conditions de la glace n'intervient pas d'ici quelques jours, il sera nécessaire de procéder à Gotland à d'importantes coupes dans le cheptel, car les réserves de foin et d'autres denrées fourragères sont insuffisantes.

LONDRES, 24 février. — Dans les milieux britanniques on est convaincu que l'armée allemande occupera encore cette semaine la Bulgarie et on a même déclaré que l'on ne serait pas surpris si cela arrivait dans la journée de lundi déjà.

On est en outre d'avis que lors d'une avance allemande la Bulgarie ne sera qu'une station de transit et que les plans allemands poursuivraient un but bien plus étendu en Orient.

On s'attend toutefois à ce qu'après l'occupation de la Bulgarie une courte période de repos soit observée pour permettre à l'armée allemande de consolider les territoires nouvellement occupés et de préparer les opérations futures.

D'autre part, on doit s'attendre à ce que l'Allemagne donne pendant ce temps une dernière chance à la Grèce pour conclure une paix de compromis avec l'Italie.

Comme buts principaux des opérations allemandes imminentes, on indiquerait à Londres la Turquie, la Syrie et l'Irak.

On retient aussi pour significatif que M. Mussolini fasse un discours officiel au moment même où il vante les qualités de l'armée allemande et souligne à ce sujet que l'Italie attend de l'action allemande une décharge sur le front albanais.

Une mise au point turque

ISTAMBOUL, 24 février. — Le journal officiel « Ulus » publie une déclaration du ministre turc des Affaires étrangères, M. Sarajoglou, qui prend position à l'égard de la déclaration d'amitié bulgare-turque.

Il est dit dans cette déclaration : « La politique étrangère de la Turquie n'a subi aucune modification et la Turquie, fidèle comme toujours, reste aux côtés de ses alliés. Elle est disposée à vivre pacifiquement avec toutes les nations, mais principalement avec ses voisins. La Turquie ne peut admettre aucune activité étrangère dans la zone de sécurité, et elle s'opposerait par les armes à toute atteinte portée à son intégrité territoriale et à son indépendance. »

La déclaration bulgare-turque est une entente entre deux pays qui veulent assurer la paix et se tendent loyalement la main en déclarant n'avoir aucune intention agressive l'un envers l'autre. Une nouvelle initiative du même genre, et ayant le même but serait acceptée avec la même satisfaction par la Turquie.

Les milieux politiques turcs soulignent le fait que la Turquie, par la déclaration de M. Sarajoglou, s'est réservé le droit de déclarer la guerre dans le cas où la Bulgarie viendrait à être envahie par les troupes allemandes. On fait observer principalement qu'une atteinte à la zone de sécurité turque serait considérée comme un acte d'agression commis contre son intégrité territoriale et son indépendance.

La déclaration de M. Sarajoglou porte un coup rude à la propagande étrangère qui avait profité de l'événement bulgare-turc pour mettre en doute la loyauté de la politique étrangère du gouvernement d'Ankara.

On souligne aussi le fait que M. Sarajoglou a adressé en même temps une invitation aux autres pays à établir, avec la Turquie, une entente analogue à celle de la Bulgarie.

Les milieux responsables turcs soulignent enfin que la Turquie défendrait par les armes et par tous les autres moyens à sa disposition les Dardanelles dans le cas d'une attaque allemande.

Toutes les guerres

LONDRES, 24 février. — Communiqué du ministère de l'air : Dans la nuit de dimanche à lundi des avions de bombardement ont effectué des attaques sur les docks de Boulogne et de Calais. A Boulogne de grands incendies ont été allumés et de nombreuses explosions furent observées. Dans la région des docks à Calais un vaisseau fut atteint et prit feu. Un de nos appareils est manquant. Une petite formation d'avions du service côtier ont attaqué les docks à Brest.

LONDRES, 24 février. — Les canons à longue portée allemands montés sur les côtes françaises ont ouvert le feu à trois heures ce matin et ont bombardé la région de Douvres pendant plus d'une heure. Les canons britanniques de la côte ont riposté. Jusqu'à maintenant, on ne signale ni dégâts ni victimes.

BERLIN, 24 février. (D. N. B.) — Dans la nuit du 23 au 24 février un avion britannique a été abattu par la D. C. A. sur les côtes françaises.

ATHENES, 24 février. — Communiqué du quartier général de la R. A. F. : Appuyant les opérations de l'armée grecque la R. A. F. a effectué dimanche soir un raid de bombardement couronné de succès au nord-ouest de Tepeleni.

Des bâtiments et des positions ennemies ont été atteints. Des bombes ont éclaté sur des batteries anti-aériennes.

NAIROBI, 24 février. — Un communiqué annonce que des avions sud-africains ont attaqué Negeli en Abyssinie.

Les dévastations du cyclone

LISBONNE, 24 février. — Un Conseil des ministres a consacré dimanche une longue séance aux nombreux et urgents problèmes soulevés par les dévastations causées par le récent cyclone.

La situation reste, en effet, sérieuse, bien qu'un certain nombre de travaux, comme le dégagement de la voie Lisbonne-Coimbre-Porto, aient été opérés.

Un grand nombre de voies transversales et de routes sont encore coupées par les arbres abattus par centaines.

Un certain nombre de liaisons téléphoniques et télégraphiques ont pu être rétablies, mais ne peuvent s'en servir pour l'instant que les services officiels et de secours.

La radiotéléphonie avec les Etats-Unis, la France et l'Espagne reste interrompue.

Le service avec l'Allemagne est rétabli, mais ne fonctionne qu'avec irrégularité.

Il est impossible encore de calculer les dégâts causés aux récoltes, au matériel agricole et aux fermes.

Quant à l'industrie, l'état de nombreuses usines dans le pays tout entier réduit un grand nombre d'ouvriers à un chômage momentané.

Le nouveau conseiller d'Etat fribourgeois est élu tacitement

FRIBOURG, 24 février. — La chancellerie d'Etat communique : Pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, une seule candidature a été déposée dans le délai légal expirant le lundi 24 février, celle de M. Jos. Ackermann, avocat à Bulle. En conséquence, le candidat est considéré comme tacitement élu. L'élection cantonale du 9 mars n'aura pas lieu.

Bibliographie

LE RADIO

No du 21 février : Nos champions à Saint-Moritz. — En Turquie et en Bulgarie. — L'année jubilaire de la fondation de la Confédération. — L'actualité théâtrale. — Une épopée radiophonique à Radio-Geneve. — Charpin et Jouve à Radio-Lausanne. — Pages de la femme et des enfants. — Feuilleton. — Concours. — Les belles heures, etc., etc.

Radio-Programme

SOTTENS. — Mardi 25 février. — 7 h. 10 La diatribe. 7 h. 15 Informations. 7 h. 25 Concert matinal. 8 h. 15 Emission commune. 12 h. 30 Musique récréative. 12 h. 45 Informations. 12 h. 55 Gramo-concert. 17 h. Emission commune. 18 h. Communications diverses. 18 h. 05 Revues et poètes. 18 h. 10 Musique légère espagnole. 18 h. 25 Qu'est-ce que l'Europe ? 18 h. 40 Les Etudes de Chopin. 18 h. 50 La vie en Suisse alémanique. 19 h. La Veuve joyeuse, Franz Lehár. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Echos d'ici et d'ailleurs. 20 h. « Etienne ». 21 h. 45 Informations.

SOTTENS. — Mercredi 26 février. — 7 h. 10 Un disque. 7 h. 15 Informations. 7 h. 25 Quelques distiques. 10 h. 10 Emission radioscolaire. 10 h. 40 Concerto grosso. 11 h. Emission commune. 12 h. 30 Concert. 12 h. 45 Informations. 12 h. 55 Suite du concert. 13 h. 15 Les Maîtres chanteurs, de Richard Wagner. 13 h. 45 Léonore No 3, ouverture, Beethoven. 14 h. Cours d'éducation civique. 17 h. Emission commune. 18 h. Communications diverses. 18 h. 05 Pour la jeunesse. 18 h. 55 Petit concert classique pour la jeunesse. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Micro-Magazine. 20 h. Henri Sauguet, compositeur, nous parle de ses œuvres. 20 h. 30 Le Tribunal du Livre. 20 h. 50 Panorama de l'opéra-comique. 21 h. 45 Informations.

Madame Hortense MEUNIER-PERNOLLET, ainsi que les familles parentes et alliées, profondément touchées des nombreuses marques de sympathie témoignées à l'occasion de leur grand deuil, expriment leur reconnaissance et leurs remerciements, particulièrement à la Direction et au Personnel du M.-C., aux délégations de la gare de Martigny C. F., du M.-O., des Douanes de Barberine, au Chœur d'Hommes, à la Gym d'Hommes, aux Contemporains, ainsi qu'à toutes les personnes qui y ont pris part.

Les enfants de feu Frédéric GIROUD, à Chamonix, très touchés des nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de leur grand deuil, remercient sincèrement toutes les personnes qui les leur ont témoignées.

Dégustez le
GLOS DES CAPUCINS
propriété A. Bessac à Châteauneuf-du-Pape. Exclusivité de Blank & Cie, Vevey.